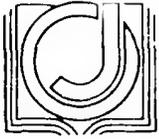


JOINT OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(43^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e séance du mercredi 30 octobre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires de la République fédérale d'Allemagne** (p. 3703).
2. **Questions au Gouvernement** (p. 3703).
 - BILAN DE LA GREVE DU 24 OCTOBRE (p. 3703).
MM. Labbé, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
 - PERSONNEL DES COLLECTIVITES LOCALES (p. 3704).
MM. Jacques Godfrain, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.
 - PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DU NORD - EXPULSION D'ELUS DE LA PREFECTURE DE LILLE (p. 3704).
MM. Serge Charles, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.
 - IMMIGRATION (p. 3706).
MM. Derosier, Fabius, Premier ministre.
 - OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE (p. 3707).
Mme Neiertz, M. Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.
 - AIDE AUX DEFAVORISES (p. 3708).
M. Pesce, Mme Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.
 - SITUATION DES ENFANTS ENLEVES ET RETENUS EN ALGERIE (p. 3709).
Mme Nevoux, M. Dumas, ministre des relations extérieures.
 - DESENGAGEMENT CULTUREL DE LA FRANCE AU LIBAN (p. 3710).
MM. Stasi, Dumas, ministre des relations extérieures.
 - SIÈGE DU PARLEMENT EUROPEEN A STRASBOURG (p. 3711).
MM. Koehl, Dumas, ministre des relations extérieures.

SITUATION DES MERES DE FAMILLE DONT LES ENFANTS SONT RETENUS EN ALGERIE (p. 3711).

MM. Gengenwin, Dumas, ministre des relations extérieures.

INDEMNISATION DU CHOMAGE (p. 3711).

Mme Jacquaint, M. Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

INTERVENTION DES FORCES DE POLICE DANS LES ENTREPRISES (p. 3712).

MM. Vial-Massat, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

PLAN REAGAN POUR LA REGION DES CARAIBES (p. 3713).

MM. Sablé, Dumas, ministre des relations extérieures.

Suspension et reprise de la séance (p. 3714).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE RÉGUIN

3. **Représentation de l'Assemblée nationale dans des organismes extraparlimentaires** (p. 3714).
4. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3714).
 - URBANISME, LOGEMENT ET TRANSPORTS (*suite*)
 - I. - Urbanisme et logement (*suite*)
 - MM. Paul Chomat, Badet, Desrade, Oehler, M^{me} Osselin, MM. Germon, Porthault, Alain Richard, Clément.
 - M. Auroux, *ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.*
 - M. le président.
 - Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
5. **Ordre du jour** (p. 3726).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION DE PARLEMENTAIRES DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires de la République fédérale d'Allemagne, conduite par M. Philipp Jenninger, président du Bundestag.

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

BILAN DE LA GREVE DU 24 OCTOBRE

M. le président. La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le Premier ministre, quels enseignements tirez-vous de la récente grève générale, organisée à l'instigation de la seule C.G.T., au moment où des responsables, dirigeants de syndicats français, hommes de gauche indiscutables, mettent en question la valeur absolue de la grève, où de tous côtés s'impose naturellement une recherche exigeante sur l'évolution moderne de la revendication salariale et, plus largement, des rapports au sein de l'entreprise ?

Considérez-vous vos partenaires communistes comme archaïques et isolés ? (*Protestations sur les bancs des communistes.*) Quel bilan pouvez-vous établir des conséquences de cette grève voulue contre votre politique ? N'êtes-vous pas préoccupé par la possibilité de blocage des moyens de transport ou de distribution de l'énergie par une minorité répondant uniquement à des mots d'ordre partisans ?

Plus généralement, monsieur le Premier ministre, quelle est votre politique sur cette question primordiale des droits de l'homme au travail ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Robert Wagner. Certains ne sont guère courageux !

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le ministère que j'anime ne possède pas d'éléments chiffrés précis sur la journée nationale d'action du 24 octobre 1985.

Toutefois, des sondages ont été effectués par les directions régionales du travail et de l'emploi auprès d'un certain nombre d'entreprises. Ces sondages ont fait apparaître que le nombre d'établissements touchés était faible, que les formes

d'action se sont traduites le plus souvent par des débrayages dont la durée variait entre une heure et trois heures et que la proportion de grévistes dans les entreprises concernées se situait entre quelques pour cent et 20 p. 100 de l'effectif total, avec quelques pointes à 30 ou 35 p. 100.

Il apparaît donc, selon les indications qui m'ont été fournies par mes services, que le mouvement de grève a été d'une ampleur limitée.

A ce sujet, je rappelle que les statistiques établies mensuellement sur les conflits font apparaître une diminution importante de ceux-ci depuis une dizaine d'années.

On est revenu de 338 000 journées non travaillées en moyenne mensuelle pour 1976 à un peu plus de 50 000 pour 1985, moyenne établie sur les huit premiers mois de l'année.

Les actions qui se sont déroulées dans les entreprises à l'occasion de cette journée nationale d'action n'ont donné lieu à aucun incident qui m'ait été signalé.

Vous me demandez quels enseignements l'on peut tirer de cette journée nationale d'action ? Je rappelle que le droit de grève est un droit imprescriptible garanti par la Constitution. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Il appartient aux organisations syndicales représentatives des salariés d'apprécier la nécessité ou l'opportunité d'y recourir, sous réserve, bien entendu, du respect des autres garanties fondamentales définies par la Constitution.

Votre discours, monsieur Labbé, ...

M. Robert Wagner. Ce n'est pas un discours, c'est une question !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... s'inscrit, je le crains, dans la campagne conduite actuellement et qui vise certains principes de notre démocratie. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* - *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Gabriel Kasperoît. Vous êtes un provocateur !

M. Claude Labbé. C'est de la basse polémique ! Répondez plutôt !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... à travers la remise en cause de notre législation du travail et de notre système de relations sociales. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Votre objectif, monsieur Labbé, ne serait-il pas de limiter l'exercice de leurs droits fondamentaux par les salariés...

M. Michel Cointat et M. Michel Noir. Mais non !

M. Claude Labbé. C'est intolérable !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... pour les empêcher d'y recourir en vous abritant derrière de prétendus principes libéraux...

M. Claude Labbé. Répondez à la question !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... qui disaimulent fort mal la régression sociale dont je crains que vous n'avez fait votre seule ambition ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Claude Labbé. C'est une réponse lamentable sur un aussi grand sujet !

M. Robert-André Vivien. M. Labbé a raison !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. On peut être contre une grève, s'en offusquer, ou au contraire s'y associer. Je dis simplement que, pour les organisations syndicales, la grève est le recours ultime, et que pour le Gouvernement - et il en a apporté la

preuve depuis 1981 - le développement du dialogue social est la voie de l'avenir des relations dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Les travailleurs apprécieront !

M. Robert-André Vivien. La réponse est mauvaise !

M. Claude Labbé. Très mauvaise !

PERSONNEL DES COLLECTIVITES LOCALES

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

Pour compenser le déficit de certains régimes de retraite, le budget de l'Etat pour 1986 prévoit de puiser largement dans les réserves de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

M. Jean-Louis Goasduff. Exact !

M. Jacques Godfrain. En fait, il s'agit pour l'Etat de se désengager des subventions qu'il accorde à ces régimes spéciaux déficitaires en raison de leur structure démographique, et il a pour projet d'accroître de quatre milliards de francs la compensation de quatre milliards de francs déjà en vigueur depuis 1974.

L'équilibre financier des régimes concernés est rompu pour toute une série de raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, souhaitant que la brièveté de mon intervention permette à M. Serge Charles de poser la troisième question du groupe R.P.R. Je soulignerai simplement, à l'intention de M. le Premier ministre et de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, combien est vive dans le public l'émotion suscitée par cette mesure. Le congrès des maires de France, qui s'est tenu la semaine dernière à Paris, s'est fait l'écho à de nombreuses reprises de l'inquiétude qui règne chez les maires et plus généralement chez les élus, d'abord, chez le personnel des collectivités locales ensuite, dans le public, enfin.

Chez les maires, tout d'abord, car ils constatent que la décentralisation vécue dans leurs communes n'est jamais qu'un argument d'estrade vide.

Pour le personnel municipal, ensuite, car cette mesure va certainement freiner le recrutement.

Chez tous les contribuables locaux, enfin, qui devront s'acquitter d'un impôt supplémentaire, car la cotisation employeur devra être augmentée de 20 p. 100 en raison de l'article de la loi de finances qui institue la nouvelle compensation.

Monsieur le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, au nom de ces trois catégories de citoyens, je vous demande si un renoncement à cet article ne serait pas plus juste que la mesure autoritaire que vous envisagez. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur le député, personne ne vous croira. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kasperait. Si, justement !

M. Georges Tranchant. Il y a des gens sérieux qui le croiront.

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Je vais corriger mon propos ! Presque personne ne vous croira, si vous parlez d'une mesure autoritaire s'agissant d'un article de la loi de finances qui vient en discussion devant le Parlement. Ce n'est pas exactement la conception que l'on peut avoir d'un régime autoritaire !

M. Robert-André Vivien. Vous l'avez dit la semaine dernière !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Et encore moins de gens vous croiront si vous vous prétendez habilité à parler au nom de tous les maires de France, de tous les employés municipaux. Vous n'avez à ce titre aucun mandat !

M. Robert Wagner. En tout cas plus que vous !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. J'ai été amené à parler de cette question, il y a quelques jours, devant 3 000 maires, au congrès de l'association des maires de France. Je vous répondrai brièvement car je souhaite également que M. Charles puisse poser sa question afin que je puisse lui répondre.

M. Gabriel Kasperait. C'est égoïste !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'Etat, c'est le droit, en France en tout cas. Une loi de 1974, que vous connaissez certainement, prévoit un système de sécurité sociale pour les Français, et un décret de 1975 - ce n'est pas très récent - prévoit des systèmes de compensation financière entre les régimes sociaux. Si la solidarité nationale a un sens, c'est bien là qu'on la voit se manifester ! Il y a des décennies que les systèmes sociaux concernant, par exemple, le monde agricole bénéficient de compensations venant d'autres régimes. Je ne pense pas que vous proposiez de les supprimer. En tout cas, vous n'avez pas déposé d'amendements en ce sens. Actuellement, il y a des régimes sociaux qui sont plus riches - le mot est mal choisi - disons plus équilibrés que d'autres. Dans certains régimes, en effet, il y a par exemple un cotisant et demi pour un retraité. C'est le cas pour certains cheminots, pour les employés de la S.E.I.T.A., de la S.N.C.F., des mines, pour les marins du commerce. Une compensation financière est donc nécessaire. D'autres régimes, au contraire, sont en suréquilibre. C'est le cas, en particulier, non seulement des fonctionnaires des collectivités locales dont vous parliez, mais encore des fonctionnaires de l'Etat. Mais qui peut s'étonner que, dans un pays démocratique, de plus animé par une politique sociale, il y ait une compensation financière entre les régimes sociaux ? Qui peut parler de mesures autoritaires alors que c'est une mesure qui est soumise au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances ? (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Eh oui ! Et vous aurez l'occasion d'en discuter. Ceux qui sont pour voteront pour, ceux qui sont contre voteront contre et on verra, au fil des années, ceux qui sont partisans d'un vrai régime de sécurité sociale, d'un vrai régime de solidarité sociale pour tous les Français - il y en a beaucoup dans cet hémicycle - et ceux qui sont contre. J'ai compris que vous étiez contre, monsieur Godfrain ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE DU NORD EXPULSION D'ELUS DE LA PREFECTURE DE LILLE

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le Premier ministre, près de 30 000 emplois ont disparu dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing en dix ans. Ce sont les chiffres de l'Assedic. Vous avez présenté un plan pour notre région, qui n'a pas apaisé les inquiétudes des habitants du département du Nord. Tous ont remarqué à la fois son insuffisance et sa partialité.

Neuf maires du secteur nord-est de la métropole lilloise, toutes tendances confondues, ont cherché à faire valoir les graves réserves que leur inspiraient les propositions gouvernementales et, pour défendre les intérêts de leurs concitoyens, se sont rendus à la préfecture de Lille pour demander au représentant de l'Etat dans notre région, c'est-à-dire le préfet, de vous faire parvenir leur message qui contenait sept questions précises. Vous les connaissez. Cela se passait vendredi dernier.

Que faire d'autre, en effet, lorsque vous-même ou vos ministres refusez obstinément de répondre aux nombreuses lettres des parlementaires et des maires appelant votre attention sur les problèmes graves de leur secteur et demandant à être entendus ? La seule solution était, en désespoir de cause, de faire une démarche officielle et de demander au préfet de se mettre directement en rapport avec vous.

Monsieur le Premier ministre, ce qui s'est passé vendredi dernier, dont la presse s'est fait largement l'écho, est extrêmement grave. Aussi incroyable que ce soit, la seule réponse à ces élus locaux fut leur expulsion *manu militari* de la préfec-

ture du Nord, sans le moindre ménagement. Comportement aussi inadmissible qu'inutile, ces représentants du peuple furent chassés comme des malpropres et jetés sur le trottoir...

M. Francis Gang. C'est la démocratie socialiste !

M. Serge Charles. ... sans aucune considération pour la légitimité que leur confèrent leurs mandats. (*Protestations sur les bancs des socialistes.* - *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Pis, alors que je désirais pénétrer à l'intérieur de la préfecture, et après avoir décliné mon identité, j'ai reçu, avec d'autres élus, en plein visage et à bout portant, des jets de gaz lacrimogène, et nous avons été bousculés et repoussés.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. C'est honteux !

M. Serge Charles. J'ai été blessé aux yeux et aux mains, (*Oh ! sur les bancs des socialistes*), avant que l'on ne me menace d'arrestation pour flagrant délit, afin de contourner l'immunité parlementaire.

Un conseiller régional, premier adjoint au maire, a reçu un coup à l'estomac. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.* - *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. Il n'y a vraiment pas de quoi rire ! C'est inadmissible !

M. Francis Gang. Elle est belle, la démocratie socialiste !

M. Gabriel Kasperait. Si vous continuez, vos électeurs vont vous chasser !

M. Serge Charles. Premièrement, monsieur le Premier ministre, je souhaiterais connaître les parts respectives de responsabilité du Gouvernement et du préfet en cette lamentable affaire. S'il y a eu percé de sang froid de la part d'un agent déconcentré, il vous appartient de prendre, sans tarder, les mesures qui s'imposent. Êtes-vous prêt à le faire ? Si, par contre, il s'agit d'une attitude délibérée du Gouvernement, c'est beaucoup plus grave encore, et c'est inquiétant. Des explications sont alors nécessaires.

Deuxièmement, vous êtes responsable du refus de dialogue qui est à l'origine de cette affaire. Allez-vous répondre sur le fond aux questions vitales qui vous ont été posées par les élus du versant Nord-Est de l'agglomération autrement que par des brutalités policières ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Mauger. Le bourreau du Nord !

M. Robert Wagner. Le Pisani du Nord !

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur le président, pour répondre à M. Charles, il me faudra un peu plus de temps car sa question en comprend trois.

M. Robert Wagner. C'est long à comprendre !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Ce n'est pas long à comprendre, monsieur le député, et je pense que vous aurez vite compris...

M. Robert Wagner. Moi oui, mais vous, non !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... mais il est utile de l'expliquer.

Le Premier ministre a effectivement annoncé, il y a trois semaines, le 4 octobre dernier, dix mesures importantes en faveur de ce que l'on appelle le versant Nord-Est de la métropole lilloise. Ces mesures ont reçu une large diffusion en France et, bien sûr, dans la région du Nord-Pas-de-Calais, et on les a déjà évoquées dans cette assemblée. Je ne les rappellerai pas. Elles ont été élaborées à la suite de nombreuses réunions entre élus et fonctionnaires, de toutes spécialités, de toutes administrations, au premier rang desquels le commissaire de la République de région, haut fonctionnaire, qui joue dans ce domaine, comme il l'a fait ailleurs auparavant, un rôle positif, et qui n'a pas à être mis en cause ici.

Que ces mesures très appréciées dans de nombreux milieux professionnels soient jugées insuffisantes par certains élus, pourquoi pas ? Que ces élus veuillent rencontrer les responsables de l'administration, c'est naturel !

M. Marc Lauriol. C'est leur devoir !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé ! Le 30 septembre, un conseiller général et maire a été reçu à la préfecture à propos des problèmes d'attribution de primes de l'aménagement du territoire. Le 7 octobre, M. Diligent est venu y examiner des questions concernant plus particulièrement Roubaix. M. Dermaux, maire de Tourcoing, a été également reçu. J'ai ici la liste des audiences qui ont été accordées. Jusque-là, rien de plus normal !

Mais, le 25 octobre, les choses ont tourné un peu différemment. Le commissaire de la République a accepté de recevoir, sans rendez-vous, quinze élus de la région qui demandaient à le voir. Il a eu raison, même si l'entrée de ces élus dans les bureaux de la préfecture présentait un caractère un peu particulier et, pour tout dire, insolite.

En effet, comme le montrent des photographies de presse - les élus en question tenaient beaucoup à ce qu'il y ait des photographes de presse - certains d'entre eux sont venus avec leurs bagages, par exemple M. Diligent. Il avait un pyjama, une trousse de toilette. (*Rires sur les bancs des socialistes.* - *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) On dit qu'il avait apporté aussi un petit casse-croûte parce qu'il avait l'intention de rester là jusqu'à ce qu'il obtienne satisfaction.

M. Robert-André Vivien. Il est prudent, au moins ! (*Rires.*)

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Je tiens à rassurer immédiatement M. Vivien. Comme le montre une photo prise ultérieurement, M. Diligent est reparti un peu plus tard avec ses bagages.

Ce n'est pas la première fois qu'un parlementaire vient rendre visite à un préfet. Il arrive même fréquemment que, pour des raisons de commodité, un parlementaire soit hébergé à la préfecture. Et la préfecture de la région du Nord est une vaste construction ! Je suis convaincu que M. Diligent aurait été accueilli bien volontiers par le commissaire de la République pour une nuit ou deux ! (*Sourires.*)

M. Serge Charles. Répondez à la question ! Vous êtes en train de noyer le poisson !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Je vois M. Chaouan-Delmas sur ces bancs. Il n'a jamais pris d'assaut la préfecture de la Gironde, en arrivant avec ses bagages pour s'installer chez le préfet ! (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Gabriel Kasperait. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. C'est pourtant ce qui s'est passé à Lille !

Le commissaire de la République de la région Nord-Pas-de-Calais, qui est un homme expérimenté, qui tient à la réussite du plan du Gouvernement - j'y tiens autant que lui, mais il est mieux placé que moi, sur place, pour en assurer l'application - a ouvert la discussion avec ces élus. Celle-ci a duré très longtemps. Au bout de deux heures environ, certains se sont retirés.

M. Serge Charles. C'est faux ! C'est un mensonge !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. D'autres, au contraire, ont dit qu'ils ne se retireraient pas avant d'avoir reçu une réponse à leurs revendications.

M. Serge Charles. C'est un mensonge ! Ils ont été expulsés !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. A ce moment-là - et des documents en font foi - ces revendications ont été transmises par télécopieur au cabinet de M. le Premier ministre. Le directeur de cabinet a répondu qu'il les avait bien reçues et qu'elles seraient examinées et prises en considération.

Mais les élus, qui étaient avec leurs bagages dans le bureau du commissaire de la République, ne voulaient pas s'en aller !

M. Serge Charles. C'est un mensonge ! Il y a des photographies de presse qui font foi de l'expulsion des maires ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. J'y arrive ! Chaque chose en son temps !

Qui d'entre vous, mesdames, messieurs, et même, dans son for intérieur, M. Charles, pense vraiment qu'il est tout à fait normal que des parlementaires, fussent-ils sénateurs - qui ne jouissent tout de même pas de l'immobilité qui existait, pour certains, du temps de la III^e République - viennent « squatter » une préfecture ? Personne ! Et c'est pourtant ce qui s'est passé ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Heby. C'est la dictature socialiste !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. A ce moment-là, le commissaire de la République, après en avoir référé au ministère de l'intérieur, a eu une attitude, que non seulement j'approuve, mais lui ai même recommandée : considérant que, à partir de dix-huit heures, les locaux administratifs ne sont plus ouverts au public (*Rires sur les bancs des socialistes.* - *Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) on a pris les élus qui étaient encore dans ces locaux de se retirer.

M. Serge Charles. C'est honteux ce que vous dites !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. A vos sourires, messieurs de l'opposition, je vois que vous commencez à comprendre que cette affaire relève plus de la dérision que de la dramatisation recherchée par M. Charles.

M. Serge Charles. C'est faux !

M. Gabriel Kasperoit. C'est votre attitude qui est véritablement dérisoire !

M. Daniel Goulet. Il n'y en a plus que pour six mois, heureusement !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Peu après 18 heures, effectivement, et comme l'atteste cette photographie où l'on peut voir M. Diligent accompagné à l'extérieur, avec tous les ménagements nécessaires mais avec beaucoup d'insistance, c'est vrai, ...

M. Gabriel Kasperoit. C'est incroyable !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... par quelques fonctionnaires de mes services, et avec ses bagages. (*Rires sur les bancs des socialistes.* - *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Vous ferez bientôt les vôtres !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... tout est rentré dans l'ordre.

M. Gabriel Kasperoit. Vous êtes minables à rigoler comme cela ! Qu'est-ce que c'est que ce gouvernement ! Vous êtes tous pareils ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) En voilà une manière de se manifester ! Vous n'êtes pas chez vous ! Vous êtes au Parlement ! C'est inadmissible !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur Kasperoit, vous n'êtes jamais allé, que je sache, occuper la préfecture de Paris !

M. Gabriel Kasperoit. Cela n'a rien à voir ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*) C'est intolérable ! Ce n'est pas le problème ! Que le Gouvernement se conduise correctement !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Un peu plus tard, c'est-à-dire vers dix-huit heures quinze - et j'en arrive à la seule question qui le concerne véritablement - M. Charles, qui, lui, n'était pas entré dans la préfecture - mais qui le regrettait (*Rires sur les bancs des socialistes.*)...

M. Claude Labbé. Qu'est-ce que c'est que cette manière de parler ? C'est déshonorant !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... et qui était devant les grilles, a essayé de forcer l'entrée de la préfecture. (*Oh ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Guy Ducoloné. Ce n'est pas bien !

M. Alain Bonnet. Quelle honte !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Il est vrai qu'à ce moment-là il y eut une échauffourée...

M. Serge Charles. C'est un véritable scandale, monsieur le président ! C'est honteux de dire cela !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... et, comme dans toutes les échauffourées, les faits sont difficiles à établir. (*Vives protestations et claquemets de pupitre sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Serge Charles. Je vous interdis de dire des choses pareilles !

M. Gabriel Kasperoit. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Ce qui est sûr, c'est que l'ordre a été très rapidement rétabli aux alentours de la préfecture. J'espère que l'on ne verra plus se reproduire ce genre de scènes, qui ne sont pas très graves mais qui sont condamnables et, naturellement, comme vous me le demandez, je vous ferai parvenir les documents d'agences de presse. De nombreux journalistes, en effet, étaient présents. Ils avaient été informés et invités à faire des photos et des films, ce qui montre bien qu'il s'agissait d'une démonstration. Tous les Français pourront juger si elle était vraiment très bien trouvée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Serge Charles. Tout cela est un tissu de mensonges !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le Premier ministre, l'intolérance, la non-acceptation de l'autre en raison de sa différence, le racisme, la xénophobie sont parmi nous. Ils font partie de plus en plus de notre environnement, et ce n'est pas le résultat d'une génération spontanée.

M. Jacques Blanc. C'est l'effet de la politique socialiste !

M. Bernard Derosier. C'est quelque chose d'entretenu, d'attisé, voire de cultivé, par les responsables politiques de droite et d'extrême-droite.

M. Robert Wagner. Et d'extrême-gauche !

M. Jacques Blanc. Pour l'instant, c'est vous qui en êtes responsables !

M. Bernard Derosier. Dans ce contexte, trois faits au moins retiennent notre attention.

Premièrement, la presse de droite prend le relais d'une campagne qui, en d'autres temps et en d'autres lieux, a conduit au génocide que l'on connaît, génocide qui a amené des hommes et des femmes d'opinions politiques différentes à se retrouver au coude à coude pour lutter contre de telles idées. L'un des grands titres de notre pays, *Le Figaro*, n'hésite pas à ouvrir ses colonnes à des thèses contestables, insidieuses et assurément racistes, sur le thème : serons-nous encore Français dans trente ans ?

M. Jean Brocard. Il a raison, *Le Figaro* ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Claude Estier. Quel aveu !

M. Bernard Derosier. Deuxièmement, le programme du R.P.R. propose de réserver les aides à caractère démographique aux seuls nationaux. Cela n'est pas conforme aux propos tenus dimanche soir par le président du R.P.R. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Ne parlez pas de dimanche soir ! Calmez-vous ! Calmez-vous ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Derosier. Alors, où est le vrai, où est le faux ?

Récemment, le président du Front national, s'adressant aux téléspectateurs dans l'émission « L'Heure de vérité », proposait de ne plus faire bénéficier de la couverture sociale ceux qui n'auraient pas la bonne couleur de peau...

M. Robert-André Vivien. Ne vous énervez pas !

M. Emmanuel Aubert. Calmez-vous !

M. Bernard Derosier. ... ceux qui ne parleraient pas la bonne langue française, en un mot ceux qui seraient différents.

Monsieur le Premier ministre, face à ces trois faits apparemment isolés, qui découlent manifestement d'une même logique, face à l'évolution préoccupante de la montée du racisme et de la xénophobie...

M. Emmanuel Aubert. Restez calme !

M. Bernard Derosier. ... pouvez-vous nous indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Philippe Séguin. La proportionnelle !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Adrien Zeller. C'est la session de rattrapage !

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés...

M. Robert-André Vivien. Soyez bref, monsieur le Premier ministre, et surtout ne regardez pas vos notes !

M. François d'Aubert. Il ne peut pas parler sans notes !

M. Marc Louriol. M. Fabius n'est pas capable de parler trois minutes sans papier !

Un député socialiste. Gamins !

M. André Lalgnel. Fascites !

M. Lionel Jospin. Ecoutez donc !

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, « Serons-nous encore Français dans trente ans ? »

M. Pierre Mauger. Serez-vous encore là dans six mois ?

M. le Premier ministre. C'est sous ce titre provoquant qu'un journal de grande diffusion n'a pas hésité, il y a quelques jours, à inviter à l'exclusion.

« La France aux Français, les étrangers dehors », tel est le slogan que diffuse jour après jour l'extrême droite.

M. Marc Louriol. Cela ne nous regarde pas ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. le Premier ministre. « Arrêter de verser les prestations familiales aux étrangers »...

M. Pierre Mauger. Excellent !

M. le Premier ministre. ... c'est l'une des « propositions clés pour nos libertés » mises en avant par un grand parti de l'opposition.

Par rapport à ces chiffres fabriqués, à ces mesures condamnable, à ces contrevérités qui imprègnent l'air du temps...

M. Jacques Godfrain. Il était meilleur dimanche !

M. le Premier ministre. ... je tiens à dire clairement ceci : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui est reprise dans le préambule de notre Constitution, proclame que les hommes naissent libres et égaux en droit.

La grandeur de la France à travers le temps est aussi faite de la diversité de ses habitants, du brassage de leurs opinions et du mélange de leur culture.

A tous les faux comptables qui manipulent les chiffres de l'immigration, je dis qu'ils sont à contre-courant des intérêts profonds du pays et qu'ils devraient se rappeler que les immigrés ont produit et produisent une part importante de la richesse de la France.

A tous nos compatriotes que les difficultés frappent ou inquiètent, je dis que l'amalgame qui leur est souvent présenté entre le chômage ou l'insécurité et l'immigration est un amalgame faux et dangereux et qu'il ne faut pas croire les inventeurs de boucs émissaires et de solutions simplistes.

Mesdames, messieurs les députés, je souhaite que la France reste le pays de la fraternité. C'est son histoire. C'est sa richesse. C'est son intérêt. C'est son âme. La France doit refuser la ségrégation. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)*

OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE

M. le président. La parole est à Mme Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Ma question s'adresse à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

L'ouverture, dimanche dernier, d'un hypermarché dans la grande banlieue parisienne a provoqué des manifestations et l'intervention de l'inspection du travail, au nom du droit au repos dominical et du respect de la législation en vigueur.

Par ailleurs, les grandes surfaces de vente de meubles et les petits commerces alimentaires sont autorisés à ouvrir le dimanche. Aussi, les consommateurs se demandent parfois pour quelles raisons les uns sont ouverts, et les autres pas.

Monsieur le ministre, selon quels critères un magasin peut-il être ouvert ou non le dimanche ? Quelle est la position du Gouvernement à ce sujet ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

M. Michel Crépeau, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. En effet, madame le député, l'ouverture, le dimanche 27 octobre, d'un hypermarché Continent dans l'Essonne a soulevé une émotion très vive et, à mon avis, justifiée : la part des organisations syndicales de salariés et a donné lieu à des incidents regrettables.

La législation en vigueur sur l'ouverture des magasins le dimanche me paraît parfaitement claire...

M. Michel Noir. Jamais le dimanche ! *(Sourires.)*

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. ... et, au demeurant, très bien faite.

L'article L. 221-5 du code du travail prévoit que le repos hebdomadaire a lieu le dimanche.

L'article L. 221-6 de ce même code stipule qu'un certain nombre de dérogations peuvent être accordées par le préfet après avis des maires, des chambres de commerce et des organisations professionnelles, dont les syndicats de salariés.

Enfin, l'article L. 221-9 énumère des dérogations de droit. Elles concernent notamment, pour des raisons de simple bon sens, les hôpitaux, les hôtels et les restaurants.

La difficulté vient de ce que ce même article L. 221-9 du code du travail prévoit aussi une dérogation de droit pour les commerces alimentaires vendant des produits frais de consommation immédiate. C'est pourquoi la société Continent, laquelle s'est fondée également sur un arrêté préfectoral de 1936, a décidé, et ce malgré deux interventions successives du commissaire de la République, d'ouvrir le dimanche.

M. Emmanuel Aubert. C'est intéressant !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. En fait, cette décision de la société Continent est contraire à une jurisprudence constante selon laquelle cette dérogation de droit ne peut pas être accordée aux commerces multiples donc aux hypermarchés.

C'est pourquoi procès-verbal a été dressé et que procès-verbal sera dressé, tout au moins tant que la justice ne se sera pas prononcée.

Que pense le Gouvernement de cette affaire ?

M. Emmanuel Aubert. Rien du tout !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Le Gouvernement estime qu'il ne faut pas dramatiser les choses...

M. Marc Louriol. Alors employez un autre ton !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. ... car ce serait tout à fait détestable.

La France est un pays démocratique et libre. Or le respect de la démocratie commence par le respect des lois. Si la loi est mauvaise, on peut toujours la changer, mais il faut en débattre. La concertation préalable à tout dépôt de projet ou de proposition de loi est faite pour cela. Il revient également au Parlement et ce n'est pas dans cette enceinte qu'on le contestera - d'indiquer ce qui doit être entrepris sur le plan législatif.

En fait, c'est un véritable problème de société qui nous est posé, et je tiens à appeler l'attention du Parlement sur celui-ci. Je vous remercie donc, madame Neiertz, de m'en avoir donné l'occasion.

Le maximum de liberté doit être accordé aux commerçants, c'est évident ! Mais, en matière commerciale comme en d'autres domaines, il n'est pas de liberté qui ne s'exerce dans le cadre des lois.

La liberté des consommateurs doit aussi être respectée, mais va-t-on pour autant rouvrir les maisons de jeux ou les maisons closes ? *(Sourires.)*

M. Pierre Mauger. Ce serait une excellente idée !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Cela n'aurait pas de sens.

Quant aux salariés, ils ont droit à un repos hebdomadaire. Les salariés des petits commerces traditionnels et les commerçants eux-mêmes, qui sont des personnes qui travaillent beaucoup, y ont droit.

On voit bien vers quelle escalade nous conduirait la généralisation de pratiques qui sont aujourd'hui celles de la société Continent.

Par ailleurs, je crois qu'un équilibre est indispensable entre les différentes formes de commerces. Laisser les hypermarchés ouvrir le dimanche, c'est condamner à mort les marchés traditionnels. Qui, le dimanche matin, dans les quartiers de Paris, dans nos villes et dans nos villages, permettent aux gens de se connaître, de se rencontrer.

N'oublions pas non plus un aspect fondamental de la société : le travail des femmes. La femme et son mari travaillent dans des entreprises différentes. En posant le principe d'un repos hebdomadaire le dimanche, on permet à la famille de se retrouver. Ne pas respecter ce principe entraîne l'éclatement de la famille ! *(Exclamations et rires sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Oublier la nécessité du repos hebdomadaire le dimanche et permettre aux grandes surfaces d'ouvrir ce jour-là, c'est aussi faire le choix *a priori* d'une société de consommation que la gauche dénonce.

Si les gens s'ennuient le dimanche, peut-être vaut-il mieux qu'ils aillent visiter les musées, qu'ils fassent du sport...

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme. ...qu'ils se promènent à la campagne, plutôt que d'aller en voiture, à la queue leu-leu, s'entasser sur les parkings d'une grande surface ! *(Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Il ne faut pas remplacer le temple par l'hypermarché ! A la philosphie du tabernacle, il ne faut pas opposer celle du tiroir-caisse ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Rires et applaudissement sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

AIDE AUX DEFAVORISES

M. le président. La parole est à M. Pesce.

M. Rodolphe Pesce. Ma question s'adresse à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

L'hiver dernier, le Gouvernement a mis en place avec l'aide des collectivités locales et des organisations humanitaires un programme d'aide d'urgence aux plus défavorisés, lequel était assorti de moyens financiers importants. La solidarité nationale a pu ainsi s'exprimer avec efficacité et dignité.

Au moment où l'hiver approche et qu'un certain nombre d'initiatives sont déjà prises ou en voie de l'être, quelles leçons tirez-vous, madame le ministre, de l'action menée l'année dernière ? Quel bilan en faites-vous ? Par ailleurs, quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage-t-il pour cet hiver, et avec quels partenaires ?

Dans ce domaine auquel les Français sont très attachés, nous devons concilier le réalisme et l'efficacité avec la dignité de ceux auxquels s'applique la solidarité nationale.

M. le président. La parole est à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement.

Mme Georgine Duflo, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, le bilan de notre action de l'an dernier contre la pauvreté est encourageant. Cette action nous a surtout permis de mesurer l'élan de solidarité qu'a suscité l'effort financier important engagé par l'Etat, grâce notamment à l'action du Parlement, par les collectivités locales et les grandes associations.

C'est ainsi que l'an dernier, nous avons ouvert 7 500 places nouvelles d'accueil d'urgence, des banques alimentaires, des restaurants pouvant servir un grand nombre de repas gratuits. Une telle action a été rendue possible grâce au concours d'un crédit de 206 millions de francs auquel s'est ajouté un crédit de 105 millions de francs en faveur du logement des plus défavorisés.

Quelles leçons puis-je tirer de cette expérience ?

J'en tire essentiellement deux.

Premièrement, le fait d'avoir pu susciter un tel élan de solidarité prouve que l'on peut affronter des problèmes aussi difficiles que ceux de la pauvreté. Le sens même de toutes nos actions est de provoquer de tels élans.

Deuxièmement, nous devons nous orienter, plus encore qu'auparavant, vers des mesures de réinsertion sociale. Les mesures d'assistance ne suffisent pas. Il faut aussi permettre aux plus défavorisés de se réinsérer dans le circuit social, dans la communauté de ceux qui vivent plus dignement.

Comment allons-nous intervenir en 1985-1986 ? D'abord, un crédit de 500 millions de francs doit permettre de faire face aux premières difficultés de l'hiver. Le même dispositif que l'an dernier sera utilisé : une cellule nationale et des cellules départementales présidées par les préfets, qui réunissent autour d'eux des représentants de toutes les administrations. Cette année, les directeurs départementaux de l'agriculture feront partie de ces cellules départementales afin que les problèmes d'alimentation puissent être pris en compte dans un cadre décentralisé. Bien entendu, les grandes associations caritatives participeront également à cette action.

Deux mesures nouvelles seront prises cette année. A partir du 1^{er} décembre 1985 et jusqu'au 15 avril 1986, toutes les familles en situation de précarité et de pauvreté pourront bénéficier d'une aide particulière permettant d'éviter les coupures de courant, de gaz et d'électricité. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Cette mesure importante était difficile à prendre. Elle supposait l'existence d'un dispositif permettant de faire la différence entre les mauvais payeurs et ceux qui ont véritablement besoin de cette aide particulière. Aujourd'hui, grâce à l'action qui a été menée l'année dernière dans le cadre du plan précarité-pauvreté, cette possibilité nous est offerte. Nous avons donc pu prendre cette mesure qui est l'une des plus utiles pour lutter contre la pauvreté et la précarité.

Deuxièmement - et cette décision n'étonnera pas le maire de Valence, qui est très attentif à cette question - les collectivités locales qui consentent un effort particulier pour apporter un complément de ressources aux hommes et aux femmes en situation de pauvreté et de précarité seront aidées par l'Etat, dans la mesure où leur action favorisera l'insertion professionnelle des personnes aidées.

Un effort particulier sera effectué dans le domaine du logement, grâce à l'action conjuguée de mon ministère et de celui de l'urbanisme, du logement et des transports. Les fonds de garantie de loyers vont être alimentés afin de couvrir les impayés de loyers.

Pour ce qui est des aides d'urgence, les 7 500 places d'accueil seront ouvertes à nouveau. Mais des places supplémentaires seront peut-être nécessaires.

La liste de toutes les mesures que nous avons prises figure au communiqué du conseil des ministres de ce matin. Je me permets de vous y renvoyer.

L'action collective conduite par l'Etat, les collectivités locales et les administrations a donné des résultats encourageants. Pour que ceux-ci se multiplient cette année, il convient que chacun se rende compte que la pauvreté peut

être vaincue si on se mobilise. Cet objectif est à notre portée. A chacun de s'atteler à cette tâche. L'Etat, pour sa part, a fait tout ce qu'il fallait pour être prêt à affronter l'hiver 1985-1986. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

SITUATION DES ENFANTS ENLEVÉS ET RETENUS EN ALGERIE

M. le président. La parole est à Mme Nevoux.

Mme Paulette Nevoux. Je souhaite appeler de nouveau l'attention de M. le ministre des relations extérieures sur le problème des enfants de mère française et de père algérien, qu'un jugement de divorce - en France ou parfois en Algérie - a confiés à leur mère, mais que leur père a enlevés.

Cinq mères occupent, depuis plusieurs mois, l'ambassade de France à Alger. Mais, en fait, c'est la situation de centaines d'enfants déplacés qui attend une solution.

A l'issue d'une table ronde parlementaire, qui s'est tenue la semaine dernière à l'Assemblée nationale, les quatre groupes politiques ont été unanimes à soutenir l'action de ces mères. Cela me conduit à vous poser la question suivante, monsieur le ministre : comment le Gouvernement français envisage-t-il d'apporter des solutions urgentes à ce dossier ?

Il faudrait que, dans les discussions, soit placé au premier plan l'intérêt des enfants. Plus le temps passe, plus les enfants grandissent loin de leur mère et plus la recherche d'une solution sera difficile.

J'en terminerai en formulant une demande en faveur des cinq mères dont je viens de parler : ne pourrait-on pas obtenir que, par un geste humanitaire, dans l'attente d'une solution, les enfants puissent passer les vacances de Noël auprès de leurs mères ? Celles-ci sont prêtes à s'engager à rendre les enfants à la fin de ces vacances. *(Applaudissements sur les bancs socialistes et sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Madame le député, le problème des enfants dont les parents sont séparés est un problème préoccupant...

M. Pierre Meuger. Et douloureux !

M. le ministre des relations extérieures. Il devient un problème douloureux et agissant dès lors que s'y mêlent d'autres facteurs, tels que la religion, la nationalité, l'éloignement des parents d'un pays à l'autre. Il en est ainsi pour l'Algérie, mais également pour les deux autres pays du Maghreb.

Le Gouvernement porte et portera une attention particulière à ce problème douloureux, et je sais que vous-même, ainsi que d'autres parlementaires sur tous les bancs de l'Assemblée, vous en êtes préoccupés.

Comment traiter le problème ? D'abord, en adoptant des règles fondamentales par le moyen de conventions internationales; ensuite, en traitant chaque cas d'espèce et en prenant en compte ce que vous avez très légitimement appelé l'intérêt des enfants. Depuis quatre ans, ces deux méthodes ont été utilisées parallèlement et des progrès ont été réalisés.

Permettez-moi, car le sujet en vaut la peine, de faire le point sur ces douloureuses questions,

Je citerai tout d'abord les négociations de conventions d'entraide judiciaire en matière de statut personnel avec le Maroc, au mois d'août 1981, avec la Tunisie, en juillet 1983, et avec l'Egypte, au mois d'août 1983.

Avec l'Algérie, malheureusement, les choses sont moins avancées. Le contentieux, qui norte sur une période de dix ans, concerne plusieurs centaines d'enfants déplacés. Une coopération entre les ministères de la justice des deux pays a été entreprise depuis 1981, après l'échange de lettres intervenu, je tiens à le souligner, au mois d'octobre 1980.

Les négociations se sont encore intensifiées pendant les deux dernières années et des réunions ont encore eu lieu en octobre 1984 et en janvier 1985 à Paris, en juillet 1985 à Alger, où nous nous étions rendus, M. le Premier ministre et moi-même. Au cours de notre visite, nous avons voulu donner à ces négociations une nouvelle impulsion.

A l'instant même où je vous parle, madame le député, les négociateurs français et algériens sont réunis au ministère des relations extérieures.

Si l'on ne peut encore aboutir sur les deux plans que j'ai signalés, une nouvelle réunion se tiendra à Alger dans un délai rapproché.

Parallèlement à l'action de négociation menée avec les autorités algériennes, les ministères intéressés, à savoir le ministère des relations extérieures, le ministère de la justice et le ministère des droits de la femme, mènent en concertation permanente une action continue pour tenter de résoudre, cas par cas, les situations individuelles qui leur sont soumises et pour le règlement desquelles nos ambassadeurs et nos consuls sont évidemment mis à contribution de façon continue.

Depuis le début de l'année, des dispositions matérielles facilitant l'accueil en Algérie des mères françaises pour exercer leur droit de visite ont été mises en place par notre ambassade à Alger - certains d'entre vous, mesdames, messieurs, ont pu le vérifier - ainsi qu'auprès de nos quatre consulats d'Alger, d'Oran, d'Annaba et de Constantine. Le concours du bureau d'entraide judiciaire internationale du ministère de la justice algérien contribue, je dois le dire, à faciliter les démarches, et je tiens ici à lui rendre hommage.

L'association Rencontres et développement permet, grâce à des subventions de mon ministère et de ceux des affaires sociales et des droits de la femme, la prise en charge partielle des frais de séjour des mères concernées. Jusqu'à présent, sept mères françaises ont pu ainsi rencontrer leurs enfants.

Durant la période allant du 1^{er} janvier 1980 au 20 octobre 1984, quarante-cinq enfants avaient pu regagner la France sur intervention des différents parquets algériens. Durant la période allant du 20 octobre 1984 au 17 juin 1985, vingt et un enfants ont été rendus aux soins maternels.

J'ajoute que, lors de notre séjour à Alger, M. le Premier ministre et moi-même avons obtenu des autorités algériennes qu'elles acceptent de désigner, en même temps que nous-mêmes, deux médiateurs, en la personne, du côté français, de M. le bâtonnier Paul Bouchet et, du côté algérien, de M. le bâtonnier Tayeb Belloula. Depuis qu'a été mise en route cette négociation amiable, vingt-trois enfants ont regagné la France - dix-huit enfants naturels et cinq enfants légitimes - et environ vingt autres sont en instance de restitution. Les instructions ont été données aux parquets par la direction des affaires civiles au ministère de la justice, et les mères ont été convoquées par les services consulaires.

J'en viens maintenant à un autre problème douloureux que vous avez évoqué : la présence de cinq mères à l'ambassade depuis le 17 juin. Une rencontre a été organisée à Alger entre les mères, leurs ex-maris de nationalité algérienne et leurs enfants, en présence des avocats et des médiateurs. Cette rencontre, due essentiellement à l'action des médiateurs, a permis d'entendre le point de vue de chaque partie et celui des enfants, ce qui était une innovation. Les autorités françaises et algériennes sont tombées d'accord pour tenir compte précisément de l'opinion de ces enfants dans la recherche de solutions justes et humaines. Certains de ces enfants, qui sont en âge de se déterminer, ont renouvelé leur désir de retourner en France. D'autres, plus adaptés à la vie en Algérie, souhaitent simplement passer en France leur temps de vacances. La plupart d'entre eux, et c'est légitime, souhaitent simplement circuler librement d'un bord à l'autre de la Méditerranée.

S'agissant de la visite transfrontière, les pères en ont accepté le principe, à condition d'obtenir des garanties des deux gouvernements quant au retour des enfants en Algérie à la fin de leurs vacances. Garantie leur est donnée en ce qui concerne le gouvernement français. Vous venez, madame le député, d'apporter une pierre supplémentaire à cette construction difficile.

Quid de l'avenir ?

C'est dans le sens que j'ai décrit que vont s'orienter les efforts du gouvernement français. Nous espérons que les négociations en cours vont aboutir à bref délai, qu'elles permettront la restitution des enfants au parent qui en a légalement la charge ainsi que l'organisation d'un droit de visite convenable et, surtout, une forte réduction du nombre des déplacements illégaux. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

DESENGAGEMENT CULTUREL DE LA FRANCE AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Ma question, que je pose également au nom de mon collègue Pierre Micaut, député de l'Aube, s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Depuis quelques mois, de nombreux signes semblent indiquer que le gouvernement français est entré dans une phase de désengagement culturel au Liban.

C'est ainsi, notamment, que, d'après certaines rumeurs persistantes, les centres culturels de Beyrouth, de Tripoli, de Zahlé et de Saïda pourraient être fermés et transférés en Syrie et en Egypte.

C'est ainsi, également, que la Mission laïque, qui possédait trois établissements scolaires, a récemment vendu à un promoteur immobilier, et dans des conditions obscures, le lycée Abd-El-Kader, situé à l'ouest de Beyrouth, établissement qui est aujourd'hui devenu la propriété de la fondation Rafik Hariri, laquelle entend l'exploiter à son propre compte.

Par ailleurs, depuis le 22 mai dernier, date de l'enlèvement de Michel Seurat, le C.E.R.M.O.C. - Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain - est fermé. Des contacts sont, paraît-il, en cours, en vue de son transfert à Amman. J'ajoute qu'à l'occasion de ce transfert, l'effectif des chercheurs passerait de soixante-cinq à une vingtaine environ.

Enfin, les écoles catholiques, qui scolarisent près de 350 000 élèves sur une population de quelque trois millions d'habitants, sont aujourd'hui confrontées à une situation très difficile, et cela pour plusieurs raisons : elles doivent accueillir en grand nombre des élèves réfugiés, qui abandonnent les zones musulmanes ; la chute de la livanaise et la dégradation de la situation économique posent à ces établissements de très graves problèmes ; enfin, les dégâts matériels causés par la guerre et la fréquence des bombardements perturbent le déroulement des cours.

Pour faire face à cette situation, les écoles catholiques sont démunies de moyens. Certes, elles font payer les familles qui disposent de ressources suffisantes mais elles accueillent en grand nombre, comme elle l'ont fait de tout temps, les enfants de familles défavorisées.

Le fait que les établissements en question ne reçoivent plus l'aide dont ils bénéficiaient de la part des services culturels de l'ambassade les place dans une situation parfois dramatique.

Ces faits et ces rumeurs suscitent une profonde inquiétude parmi les chrétiens du Liban et, d'une façon plus générale, chez tous les Libanais, et ils sont nombreux, qui sont attachés à la présence culturelle de la France.

Au moment où, de l'avis de tous les observateurs, une poussée de fondamentalisme musulman se manifeste au Proche-Orient, et tout particulièrement au Liban, la présence de la culture française est plus que jamais nécessaire pour préserver un climat de tolérance et développer le sens des droits de l'homme.

Le gouvernement socialiste, après avoir échoué dans sa tentative de médiation politique, se résignerait-il, aujourd'hui, sans le dire, à une retraite culturelle, plus grave encore pour l'avenir que le retrait des forces d'interposition ?

J'ose encore espérer, monsieur le ministre, que vous serez en mesure de rassurer l'Assemblée et, au-delà de cette enceinte, d'assurer les Libanais que la France, en dépit de la complexité de la situation qui régnait dans ce pays et en dépit de ses propres difficultés financières, n'entend nullement renoncer à sa présence culturelle au Liban. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Monsieur le député, je ne sonnerai pas l'heure de la retraite culturelle au Liban. Vous avez évoqué ce que vous avez appelé vous-même des « faits » et des « rumeurs ». Permettez-moi de distinguer le bon grain de l'ivraie.

Il n'y a pas et il n'y aura pas de désengagement culturel français au Liban.

Un député socialiste. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. La présence de la culture française est indispensable dans ce pays, avez-vous dit. Nous en sommes pleinement conscients. Mais nous devons tenir compte aussi de la situation particulière qui y règne depuis des années, notamment des facteurs d'insécurité.

Je vais citer quelques chiffres.

Avec 58,8 millions de francs programmés en 1985 par la D.G.R.C.S.T., le Liban demeure notre premier partenaire de coopération culturelle au Proche et au Moyen-Orient. Il est vrai que les troubles qui l'affectent nous ont conduits à revoir notre dispositif, mais nos engagements traditionnels sont maintenus, les établissements scolaires entretenus ou aidés par la France fonctionnent tous normalement et, en dépit de la situation, toutes les classes sont ouvertes. Plus de 7 000 élèves, dont 93 p. 100 de Libanais, y sont scolarisés et nous détachons dans sept collèges ou lycées quarante-quatre enseignants et deux auxiliaires de V.S.N.A. Vingt-cinq enseignants titulaires y sont recrutés localement. En outre, un demi-million de francs de crédits d'accompagnement sont alloués, pour l'exercice en cours, à ce réseau ainsi qu'à d'autres établissements privés libanais.

Dans le domaine de l'animation culturelle et de l'information scientifique et technique, la situation est aussi normale que le permettent les conditions de sécurité.

Vous avez cité un certain nombre d'instituts et d'établissements. Je les reprendrai les uns après les autres : l'Institut culturel français de Beyrouth fonctionne toujours après avoir été transféré, pour des raisons de sécurité, à Jounieh ; le Centre de documentation universitaire, scientifique et technique de Beyrouth a été replié sur le lycée Abd-El-Kader ; le centre culturel de Zahlé fonctionne normalement et, quant aux centres culturels de Saïda et Tripoli, il est prévu de les faire fonctionner sous le couvert d'associations franco-libanaises.

Vous le constaterez avec moi, les opérations de coopération scientifique et technique se poursuivent intégralement. L'Institut français d'archéologie du Proche-Orient et le Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain poursuivent leurs activités avec l'appui de personnels envoyés en mission temporaire et en liaison avec nos experts basés en Jordanie et en Syrie.

Pour être complet et dissiper ce que vous avez appelé des « rumeurs », permettez-moi d'évoquer en quelques mots les opérations aménagées.

L'évolution des effectifs se justifie pour les raisons suivantes.

Outre les conditions de sécurité - je rappelle que six de nos compatriotes ont été enlevés, dont quatre n'ont toujours pas été libérés -, le coût de l'action des personnels concernés était devenu disproportionné en regard d'une efficacité très réduite du fait des limites imposées à leurs déplacements.

J'indique également à l'Assemblée que, dans le cas où les conditions de sécurité et d'efficacité pourraient être améliorées, et nous espérons qu'elles le seront, il reste tout à fait envisageable de réaffecter des attachés linguistiques, par exemple à l'université Saint-Joseph.

Dans cette espérance, une partie des moyens ainsi dégagés permettra au service culturel d'accorder un nombre accru de bourses d'études et de formation en France à des étudiants en deuxième ou troisième cycle. Ainsi, nous récupérerons, au nom de la culture et de la présence française, des moyens qui permettront d'accueillir des étudiants.

Une part plus grande sera en outre faite aux stages de recyclage et de perfectionnement linguistiques organisés en France pour les enseignants libanais et français.

Vous le voyez, monsieur Stasi, l'ensemble de ces décisions ne sauraient être interprétées comme un désengagement. Elles traduisent, bien au contraire, la volonté du Gouvernement de maintenir avec ce pays éprouvé qu'est le Liban nos liens culturels multiples et séculaires, en tenant compte à la fois des impératifs de sécurité qu'imposent les événements et du souci de rationalisation de notre dispositif à l'étranger dans la plus grande efficacité.

Je tiens, puisque l'occasion m'en est donnée, à remercier au nom du Gouvernement l'ensemble des personnels qui contribuent, dans les difficultés que nous savons, à la mise en œuvre de cette action avec un dévouement et un courage qui méritent les éloges de tous. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

SIEGE DU PARLEMENT EUROPEEN A STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Koehl.

M. Emile Koehl. Monsieur le ministre des relations extérieures, victime pendant des siècles des déchirements de l'Europe, Strasbourg, mieux que toute autre ville, est devenue le symbole de l'unité européenne. Vu sa situation et son histoire, les pères de l'Europe lui ont confié, dès 1958, une vocation européenne. Les accords du 7 janvier 1958 des six gouvernements fondateurs, confirmés en 1965, stipulent en effet que l'Assemblée des Communautés européennes se réunira à Strasbourg. Depuis son élection au suffrage universel, elle y tient d'ailleurs toutes ses réunions.

Parallèlement, un certain nombre d'institutions européennes se sont implantées dans cette ville au cours des trente dernières années.

Consciente de sa vocation européenne, Strasbourg ne cesse d'améliorer et de renforcer les structures d'accueil. Des travaux et des aménagements sont en cours dans la perspective de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal à compter du 1^{er} janvier 1986.

Néanmoins, malgré ces efforts et la volonté des pères fondateurs, la vocation de Strasbourg est de temps en temps contestée. Je n'en citerai pour preuve que la résolution adoptée le 24 octobre dernier par le Parlement européen en faveur de Bruxelles, à l'initiative d'un groupe d'élus britanniques, belges et néerlandais. Le Parlement a remis en cause son siège en décidant de faire construire à Bruxelles, avant le 31 août 1988, un hémicycle d'au moins 600 places, capable d'accueillir ses sessions plénières et les réunions des groupes politiques. Le Gouvernement luxembourgeois a vivement réagi contre cette décision, juridiquement contestable et politiquement inopportune.

De son côté, le Gouvernement français doit tout mettre en œuvre pour défendre les droits et les intérêts de Strasbourg face à ses détracteurs et pour lui donner les moyens, notamment au plan des transports et des liaisons aériennes, de demeurer le siège incontesté du Parlement européen.

M. Xavier Deniau. Très bien !

M. Emile Koehl. Monsieur le ministre, le Gouvernement a-t-il la volonté de prendre toutes les mesures nécessaires pour consacrer définitivement Strasbourg comme capitale parlementaire de l'Europe ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. M. Koehl voudra bien me pardonner de faire à sa question une réponse fort brève, tant elle sera claire. Elle pourrait même faire l'objet - permettez-moi d'user de cette expression - d'un consensus entre nous.

Le Parlement européen a, le 24 octobre, adopté une résolution qui envisage la construction à Bruxelles d'une salle de 600 places. Il s'agit là, aux yeux du gouvernement français, d'une affaire très importante que nous suivons avec vigilance. Dès hier, le porte-parole du ministère des relations extérieures dénonçait le caractère inopportun de cette initiative.

M. Jean-Claude Gaudin et M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le ministre des relations extérieures. Du point de vue juridique, selon moi essentiel, le choix du siège des institutions relève, d'après le traité, de la compétence des gouvernements. En outre, le 7 janvier 1958, les ministres des affaires étrangères ont décidé que l'Assemblée se réunirait à Strasbourg. Ce *statu quo* a été confirmé au Conseil européen de Maastricht, les 26 et 27 mars 1981. Voilà pour le droit.

L'importance de cette affaire a conduit le Gouvernement à réagir rapidement et à rappeler de façon très nette et sans équivoque sa position, qui est depuis toujours celle de la France, à M. Pierre Pflimlin, président du Parlement européen. Mais sans doute d'éminents membres de cette assemblée ont-ils un contact plus direct avec lui que le modeste ministre des relations extérieures. (Sourires.)

M. Pierre Meuger. Pas de fausse modestie !

M. le ministre des relations extérieures. La ville de Strasbourg et le Gouvernement se sont employés à créer les conditions de nature à promouvoir l'idée européenne et à

permettre au Parlement européen d'exercer ses missions le mieux possible. Toutes les dispositions matérielles ont été prises à cet effet. Nous ne pourrions, nous ne saurions et nous ne saurons admettre une remise en cause de la vocation de Strasbourg, capitale européenne. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

SITUATION DES MÈRES DE FAMILLE
DONT LES ENFANTS SONT RETENUS EN ALGERIE

M. le président. La parole est à M. Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Ma question, je m'en excuse, s'adresse encore à M. le ministre des relations extérieures. (Sourires.)

Monsieur le ministre, Mme Nevoux vous a déjà posé une question sur le même thème et vous y avez répondu en partie, mais je crains que votre réponse ne soit pas de nature à satisfaire les mères des 3 000 enfants retenus en Algérie.

Douloureux problème, en effet, que celui de ces mères qui désespèrent de revoir leurs enfants. Problème humain que les magistrats n'ont pas su résoudre à ce jour. Problème d'autant plus absurde que, très souvent, le père, après avoir placé ses enfants dans sa famille en Algérie, est revenu travailler en France. Ces enfants sont véritablement séquestrés et souvent confiés à des personnes étrangères.

Vous pouvez imaginer, monsieur le ministre, l'angoisse d'une maman, dont la fille, approchant des quinze ans, risque d'être mariée par son père, ce qui renferme les retrouvailles impossibles.

Vous nous avez répondu que des négociations étaient en cours, mais la lenteur et l'indifférence risquent de faire tomber ce douloureux problème dans l'oubli.

Ces femmes, qui ont renoncé quelquefois à leur emploi et vivent de la charité des associations qui les soutiennent, sont déterminées à revoir leurs enfants. Vous avez l'appui du Parlement tout entier. Ne pensez-vous pas qu'une action ferme et énergique de votre part pourrait enfin aboutir au règlement de ce douloureux problème ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est un *one man show* !

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Monsieur le député, je ne m'attarderai pas sur votre question dans la mesure où elle fait suite à celle de Mme Nevoux, à laquelle j'ai voulu répondre très en détail.

Aucun des éléments que vous avez évoqués n'a échappé au Gouvernement, et à moi en particulier. Je connais certaines de ces situations dramatiques et, si je regrette avec vous les « lents » qui accompagnent les démarches entreprises, je ne peux laisser passer sans réagir l'autre expression dont vous avez usé, celle d'« indifférence ». Il n'y pas d'indifférence de la part du Gouvernement et je crois l'avoir démontré. Je puis vous donner l'assurance que le Gouvernement est, au contraire, déterminé à poursuivre dans les deux voies que j'ai indiquées, à savoir la recherche de solutions de fond et l'examen des cas d'espèce, de façon à prendre en compte l'intérêt légitime des enfants. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

INDEMNISATION DU CHOMAGE

M. le président. La parole est à Mme Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Ma question porte sur le drame du chômage, qui touche aujourd'hui près de trois millions de personnes. Le président de l'U.N.E.D.I.C. lui-même reconnaît que le nombre des chômeurs est en augmentation. Les statistiques sur la couverture du chômage sont révélatrices de graves difficultés : 1 124 000 chômeurs ne sont pas ou ne sont plus indemnisés.

Au lieu de s'attaquer résolument à ce problème crucial, un mauvais accord vient d'être signé sur l'U.N.E.D.I.C., à l'initiative du patronat, qui prévoit une augmentation des cotisa-

tions pour les salariés et une réduction des allocations. Les députés communistes ne peuvent se satisfaire d'un accord qui va réduire les allocations servies à 60 p. 100 des chômeurs.

Au lieu de se consacrer à la gestion sociale de la crise, d'accroître les profits sans aucune conséquence positive sur l'emploi, il faut s'attaquer aux véritables problèmes en engageant une politique de création d'emplois, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, dans le cadre d'une relance économique fondée sur la reconquête du marché intérieur et la revalorisation du pouvoir d'achat.

En ce qui concerne l'indemnisation du chômage, les députés communistes demandent la fusion des deux régimes et l'attribution d'une allocation exceptionnelle de solidarité à tous les chômeurs sans ressources.

Les travailleurs ne peuvent que constater que ce n'est pas l'orientation choisie par le Gouvernement et qu'ils n'ont pas d'autre voie que la lutte et, parmi les moyens de lutte, la grève, pour défendre leur dignité et faire reconnaître ce qui est bien le premier des droits, le droit au travail et à l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame le député, vous savez comme moi toute l'attention que le Gouvernement porte à la situation des demandeurs d'emploi, en particulier de ceux qui ne sont pas ou qui sont très faiblement indemnisés.

La signature du protocole intervenu hier entre les partenaires sociaux au terme des négociations sur l'U.N.E.D.I.C. est un événement important. Ce protocole assure en effet pour deux ans l'indemnisation des chômeurs dans des conditions qui ont été déterminées par les partenaires sociaux et il montre la capacité de ceux-ci à conclure des accords interprofessionnels indispensables pour assurer une protection sociale à tous les salariés en difficulté.

En ce qui concerne l'indemnisation des chômeurs deux questions se posaient.

Premièrement, l'indemnisation des chômeurs continuerait-elle d'être assurée dans l'immédiat en dépit des sérieuses difficultés de trésorerie de l'U.N.E.D.I.C. ?

Deuxièmement, les partenaires sociaux parviendraient-ils à adopter une nouvelle convention de chômage, la convention conclue en 1984 devant s'achever au 31 mars 1986 ?

Sur ces deux points la négociation a abouti à une réponse positive : l'équilibre financier de l'assurance chômage est assuré ; les bases de la future convention - qui s'appliquera, je le souligne, jusqu'au 31 décembre 1987 - sont fixées. Pour les chômeurs qui, plus qu'aucune autre catégorie, vivent difficilement tout élément d'incertitude concernant leur indemnisation, la situation est ainsi clarifiée.

Cette convention, je l'ai dit, résulte de l'accord entre les organisations patronales et les organisations représentant les syndicats de salariés. Le Gouvernement, pour sa part, avait fait connaître il y a un mois aux partenaires les éléments du contexte financier sur lesquels il pouvait intervenir.

Permettez-moi de relever simplement dans la convention deux éléments qui me paraissent importants : l'effort de solidarité accompli notamment à l'égard des chômeurs les plus modestes et la prolongation de la durée d'indemnisation dont bénéficieront désormais un certain nombre de demandeurs d'emploi. Cette prolongation sera de deux ou trois mois selon que le chômeur est âgé de moins ou de plus de cinquante ans.

Cet accord est aussi, madame le député, le résultat de la politique contractuelle et il représente donc un succès aux yeux des partenaires concernés. A une époque où il est de bon ton de déplorer les échecs enregistrés par les partenaires sociaux et de dénoncer leur prétendu immobilisme et leur incapacité à s'adapter à l'évolution de notre société, il me paraît tout à fait symbolique qu'un accord d'une telle importance sur un sujet comme celui-là ait pu être conclu.

L'accord entre les partenaires sociaux sur l'assurance chômage montre à l'évidence que notre pays a, plus que jamais, besoin de partenaires forts et responsables pour faire prévaloir des règles collectives indispensables au fonctionnement de notre société. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Louis Odru. Vous êtes satisfait de peu !

INTERVENTION DES FORCES DE POLICE DANS LES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Vial-Massat.

M. Théo Vial-Massat. Lundi dernier, à quatre heures du matin, l'heure du laitier n'avait pas encore sonné à Firminy que la police et les C.R.S. investissaient l'entreprise Lejaby, occupée depuis quinze jours par des travailleuses en lutte pour leur salaire et leur dignité de femme. Malgré l'intransigeance patronale et une ordonnance en référé, jamais les négociations n'avaient été rompues et l'assurance m'avait été donnée au plus haut niveau que l'intervention de la police n'était pas envisagée. Quelques heures après, c'était l'expulsion *manu militari* de douze jeunes femmes, le maire de Firminy que je suis n'étant prévenu officiellement que deux heures après le mauvais coup !

On peut s'interroger sur la désinvolture sinon le mépris du préfet de la Loire à l'égard d'un élu national et local. La décision qu'il a prise à l'encontre d'une ville à fort taux de chômage paraît d'autant plus imbécile que l'opération peu glorieuse qui se proposait d'isoler les grévistes s'est retournée contre ses auteurs en soulevant l'indignation générale.

Il faut en effet remonter à cette triste journée de 1948 au cours de laquelle deux mineurs tombèrent sous les balles des C.R.S. - le ministre de l'intérieur d'alors s'appela Jules Moch *(Murmures sur les bancs des socialistes)* - pour retrouver une action policière au plan social à Firminy.

M. Jacques Blanc. Ce fut un grand ministre !

M. Pierre Forgues. Comme tous les ministres socialistes !

M. Théo Vial-Massat. Mais l'opération Lejaby, si elle est significative, n'est pas isolée. On pourrait en citer des dizaines d'autres.

Alors que les effectifs de police sont notoirement insuffisants pour assurer la sécurité, une tendance grandit, celle qui consiste à utiliser la police pour intimider les travailleurs. Le surprenant déploiement des C.R.S. avant-hier, lors des négociations concernant l'U.N.E.D.I.C., en est une nouvelle preuve.

Monsieur le ministre de l'intérieur, comptez-vous poursuivre dans cette voie, alors que vous savez parfaitement, si l'on s'en réfère à vos déclarations d'avant 1981, que l'intimidation, voire l'humiliation, n'ont jamais été des moyens efficaces contre le mécontentement légitime du monde du travail ? *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur le député, je pense comme vous que ni l'intimidation ni l'humiliation ne doivent être utilisées contre les travailleurs.

M. Alain Bocquet. Pourquoi le faites-vous, alors ?

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. C'est la raison pour laquelle je me garde bien d'une telle attitude.

Vous-même venez de dire qu'un haut fonctionnaire de ce département avait pris une décision « imbécile ».

M. Parfait Jans. C'est vrai !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Je pense que cela ne va pas l'humilier ni l'intimider, mais puisque vous l'avez mis en cause, et moi-même par conséquent, je vais être obligé de retracer ce qui s'est passé à Firminy il y a quelques jours... et non pas il y a quarante ans !

Avant toute chose, je précise qu'il n'y a pas eu de C.R.S. Pourquoi les avez-vous mis en cause ? C'est une manie chez vous ! Seuls sont intervenus les policiers de Firminy et quelques renforts venus de Saint-Etienne.

M. Théo Vial-Massat. Il y avait des C.R.S. : j'y étais !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'intervention s'est déroulée, heureusement d'ailleurs, sans incident, après des semaines de discussions.

M. Théo Vial-Massat. Deux semaines !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Deux semaines, en effet, puisque c'est le 9 octobre qu'a eu lieu - vous le regrettez certainement comme moi - la séquestration d'un des cadres de l'entreprise. L'incident ne s'est pas

mal terminé puisque le cadre en question a été libéré. Il n'en est pas moins regrettable, et vous-même, d'ailleurs, ne lancez pas d'appels à la séquestration.

Par la suite, la direction a entamé une procédure de licenciement concernant onze salariés. Et puis, il y a eu occupation de l'usine le 15 octobre. Et puis, il y a eu discussion. Et puis, il y a eu une décision du tribunal le 18 octobre, ordonnant l'évacuation de l'entreprise. Celle-ci n'a eu lieu ni le 18, ni le 19, ni le 20.

Le 21, une réunion organisée par l'administration a amené la direction de l'entreprise à accepter de réduire à moins de onze le nombre des licenciements prévus. On était sans doute dans la voie de la conciliation. L'occupation de l'entreprise a néanmoins continué.

Le 26 s'est tenue une dernière réunion, à laquelle vous étiez d'ailleurs représenté. Toutes les parties étaient en présence, mais on a eu le sentiment que la discussion se limitait à la répétition de points de vue antagonistes et qu'elle n'aboutirait à rien.

Alors, le lundi, en effet, à quatre heures du matin, la police urbaine, scutenuée par quelques renforts venus de Saint-Etienne, ville toute proche, est intervenue. Elle l'a fait sans difficulté, sans heurt, sans blessé et, bien sûr - pourquoi brandissez-vous l'évocation de morts d'une autre époque ? - sans mort.

M. Alain Bocquet. Ça va venir ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation. Que chacun mesure et médite, méditez vous-même, monsieur le député, la parole qui vient de vous échapper ! Je suis sûr que, déjà, vous la regrettez. *(Interruptions sur les bancs des communistes.)*

Pourquoi, à Firminy, les choses se sont-elles passées ainsi et, heureusement, sans incidents graves...

M. Louis Odru. Et les incidents du 24 ?

M. le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation. ... permettant la reprise du travail à sept heures et demie ?

A onze heures s'est déroulée une manifestation de solidarité organisée par ceux qui n'étaient pas du même avis.

A l'heure qu'il est, tout se passe, semble-t-il, tranquillement. D'après les informations dont je dispose, la direction est prête à réduire le nombre des licenciements. Ce conflit social va trouver un aboutissement sans blessés, sans heurts et il y aura des conséquences à tirer sur le plan économique.

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas possible !

M. le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation. Pourquoi dites-vous qu'il y a eu multiplication des incidents ?

Je ne crois pas que le nombre des fonctionnaires soit insuffisant pour améliorer la sécurité. Ainsi que vous le verrez à la fin de l'année, la délinquance et la criminalité en France auront diminué à peu près dans les proportions que j'avais prévues et même prescrites. Mais chaque fois que l'on envoie des policiers pour assurer ou rétablir l'ordre à l'occasion de conflits sociaux, ils ne peuvent plus être ailleurs pour assurer des tâches de police générale. Par conséquent, je limite au minimum ce genre d'intervention. *(Exclamations sur les bancs des communistes.)*

Ecoutez, vous faites des mises en cause, je vous réponds. Les séances de questions au Gouvernement servent à cela.

Depuis huit mois, on a dénombré trente-sept occupations d'entreprises, dont trente-deux se sont achevées sans intervention de la police. Celle-ci n'a été nécessaire que cinq fois pour des cas un peu difficiles et encore, en deux occasions, les interventions n'ont-elles pas eu pour but d'évacuer le personnel de l'entreprise. Dans l'une, il fallait permettre à des éléments de la fusée Ariane de quitter Les Mureaux pour aller au Havre et, dans l'autre, c'était pour permettre à la régie nationale des usines Renault de transférer des matériels industriels d'un endroit à l'autre.

M. Alain Bocquet. En Espagne !

M. le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation. L'intervention de la police pour évacuer du personnel n'a donc été nécessaire que dans trois cas. Si la première fois, pour S.K.F. au mois de juin, il y a eu des incidents graves, dont j'ai parlé ici même, les choses ne se sont pas trop mal passées dans la région d'Issoire au début du mois. Enfin, le 28 octobre a eu lieu l'intervention que vous venez de citer.

Bien sûr, c'est encore trop ! Bien sûr, à S.K.F. il y a eu des blessés. Nous en avons déjà parlé et j'y reviendrai dans le débat sur les crédits du ministère de l'Intérieur qui aura lieu, ici même, dans quelques jours. Mais il ne faut rien exagérer. En fait pourquoi y a-t-il si peu de cas d'intervention ? Pourquoi, par exemple, celle-ci n'a-t-elle pas été nécessaire au Mans il y a quelques jours ?

Cela tient au fait que le Gouvernement tout entier, à commencer par le Premier ministre, car je n'interviens qu'en fin de parcours, a une politique claire en la matière. Il estime qu'en cas de conflit social les négociations économiques et sociales devront être engagées d'abord dans l'entreprise, puis, éventuellement, au niveau syndical et national. Si elles n'aboutissent pas, on doit essayer d'encourager leur reprise. Ainsi, les commissaires de la République, qui sont les représentants de tous les ministres, y compris du ministre du travail et de celui de l'économie et des finances font toujours en sorte de favoriser les discussions, pour qu'une solution soit trouvée dans l'entreprise. Si cela n'est pas possible, on laisse se dérouler les procédures judiciaires et c'est la justice qui décide s'il faut ou non faire évacuer l'entreprise.

M. Louis Odru. Avant 1981, vous appeliez cela la justice de classe !

M. le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation. Le Gouvernement attend que la décision de justice soit devenue définitive et, même lorsque toute les voies de recours ont été épuisées, il examine encore s'il n'y a pas une possibilité de négociation. Telle a été la procédure suivie dans votre ville le samedi 26 octobre.

En définitive, le nombre de cas dans lesquels il faut intervenir est très limité et, heureusement, les incidents sont rares.

J'ajoute que personne ne se réjouit de l'intervention des forces de police dans une entreprise, ni les travailleurs, ni les syndicats, ni les fonctionnaires de police, ni ceux qui les dirigent, ni moi-même. Nous ne décidons donc d'intervenir que dans les cas où nous avons vraiment le sentiment qu'il n'est pas possible de faire autrement, en particulier si des problèmes de sécurité ou de liberté du travail se posent. Il est heureux que de telles situations soient extrêmement rares.

Vous regrettez, monsieur le maire, de ne pas avoir été prévenu avant cinq heures et demie du matin. Mais, dans ce genre de circonstances il est préférable, si l'on ne veut pas qu'il y ait d'incident, d'éviter une formidable mobilisation aux alentours de l'entreprise. En agissant ainsi, il y avait très peu de monde au moment de l'évacuation.

La réponse que je vous fais intéresse tout le monde, y compris les gens qui regardent la télévision et qui n'aiment pas que les forces de police soient employées à autre chose qu'à assurer la sécurité. Ils sont contents de les voir sur les plages pendant l'été, dans les quartiers la nuit, dans les carrefours sur les routes.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation. Ils n'apprécient donc pas qu'on les utilise pour d'autres missions. Tel est également mon cas, mais, de temps en temps, je suis bien obligé de le faire. Je fais alors en sorte que de telles interventions ne provoquent pas des incidents. Il n'y en a pas eu à Firminy. Ce n'était donc pas la peine d'évoquer les incidents dramatiques d'il y a quarante ans pour parler de ce qui s'est passé avant-hier à Firminy. Certes, il aurait pu ne rien y avoir, mais cela aurait pu être pire. Réjouissons-nous donc que tout se soit passé calmement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Louis Odru. Vous avez envoyé la police contre des femmes !

M. le président. Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

PLAN REAGAN POUR LA REGION DES CARIBES

M. le président. La parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Il y a un an, sous l'égide de la commission de Bruxelles, un colloque s'est tenu à la Réunion pour explorer les voies d'une politique de coopération régionale avec les Etats voisins signataires de la convention de Lomé, notamment l'île Maurice, Madagascar et les Seychelles. Il y a un mois, à l'ini-

tiative de la commission d'aménagement régional de l'Assemblée de Strasbourg, un deuxième colloque s'y est déroulé pour étudier plus à fond la situation des quatre départements d'outre-mer, considérés - ainsi que le sont d'autres parties du continent européen - comme des régions périphériques défavorisées de la Communauté.

Entre-temps, plusieurs missions réunissent des socioprofessionnels et des élus locaux d'outre-mer se sont rendues à Bruxelles pour réclamer directement le déblocage de certains crédits accordés depuis longtemps, mais qui, transitant par les services financiers de Paris, ne parviennent à destination, semble-t-il, qu'avec de longs retards et des amputations.

Enfin, le 8 octobre dernier, l'Assemblée nationale a adopté, à l'unanimité moins une abstention, le projet de loi autorisant la ratification de la troisième convention de Lomé groupant les Etats de la Communauté et soixante-cinq pays en voie de développement, dont treize des Caraïbes.

Au cours de ces diverses rencontres, on a abondamment parlé des problèmes déjà maintes fois débattus et qui attendent toujours une solution, mais il n'a été question que de façon fort allusive du fameux plan Reagan. Or la mise en œuvre de ce plan, qui vise vingt-sept bénéficiaires, dont dix-huit situés dans la mer des Antilles, va bouleverser toutes les données de la stratégie du développement économique et de l'évolution politique dans cette région.

Pour d'évidentes raisons d'expansion commerciale, de sécurité et de défense, pour lutter contre les turbulences nées du sous-développement, dont se nourrit l'influence soviéto-cubaine, les Etats-Unis, en engageant leur prestige, ont un intérêt primordial à revitaliser l'économie de cette région appelée aussi Méditerranée américaine.

Ma question est la suivante, monsieur le ministre : quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre pour mieux affirmer la présence française dans cette partie du monde et pour examiner, de concert avec Bruxelles et Washington, les graves conséquences que ne manquera pas d'avoir dans nos départements français d'Amérique - la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane - l'application simultanée du plan Reagan et de la convention de Lomé ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Mesdames, messieurs, la question soulevée par M. Sablé est en effet importante ; nous connaissons d'ailleurs son attachement à tout ce qui touche au développement de la région dont il est l'élu.

Ainsi qu'il l'a rappelé, la convention de Lomé III, préparée pour l'essentiel sous la présidence française, comporte plusieurs novations intéressantes dont l'une prévoit précisément une coopération régionale accrue entre les départements d'outre-mer et les Etats associés à cette convention. En ce qui concerne nos départements des Antilles et de la Guyane, je puis vous assurer que le Gouvernement apportera un soin tout particulier à la mise en œuvre de ces dispositions en accélérant notamment les procédures en cours, comme vous l'avez souhaité en exposant votre question.

Vous avez abordé un deuxième problème, monsieur Sablé, celui de l'initiative prise par le président Reagan en direction, sinon en faveur, du bassin des Caraïbes. Elle vise, je le rappelle, des pays dont les Etats-Unis ont eux-mêmes fixé la liste. A ce propos, le Gouvernement encourage les entreprises françaises, tant dans nos départements d'outre-mer qu'en métropole, à tenir compte, autant que faire se pourra, des possibilités que leur ouvre cette initiative pour s'engager dans des actions de nature à leur permettre de renforcer leurs positions sur le marché américain. Mais, en même temps, le Gouvernement veillera avec soin à ce que le mouvement ne s'opère pas dans l'autre sens. Une occasion sera offerte à tous et à toutes par la réunion qui se tiendra prochainement à Miami.

A ce sujet, je puis vous indiquer que les administrations françaises concernées ont d'ailleurs reçu instruction d'apporter tout leur concours aux entreprises intéressées, cela dans un souci de développement de la région que nous avons évoquée ensemble.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Philippe Séguin.*)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DANS DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de renouvellement du mandat des députés chargés de représenter l'Assemblée nationale aux conseils d'administration de l'Etablissement public de diffusion, de Radio France internationale et de l'Institut national de la communication audiovisuelle.

Conformément aux décisions prises précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales le soin de présenter les candidats.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 7 novembre, à dix-huit heures.

4

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

URBANISME, LOGEMENT ET TRANSPORTS (*suite*)

1. - URBANISME ET LOGEMENT (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, concernant l'urbanisme et le logement.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, nous voulons que chacun en France ait la possibilité de choisir comment et où se loger confortablement dans un cadre de vie convenable. Or, actuellement, ce droit au logement n'est pas véritablement assuré pour des millions de nos concitoyens. Des personnes seules, mais aussi des familles, démunies par le chômage, frappées par la maladie, ne trouvent pas à se loger de façon autonome. D'autres vivent dans les nombreux taudis qui subsistent notamment dans le centre des villes.

Des centaines de milliers de familles sont dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de loyers, de charges locatives, de consommation d'eau, de gaz, d'électricité, d'impôts locaux ; un grand nombre d'entre elles sont sous le coup d'une procédure de saisie ou d'expulsion.

Les députés communistes ne tolèrent pas l'existence d'une telle situation, alors que la Bourse et les spéculateurs exultent - j'avais écrit « s'éclatent » - et que 100 000 familles parmi les plus fortunées viennent de doubler leur patrimoine en moins de trois ans. C'est pourquoi ils condamnent votre budget et vos choix qui ne mettent pas en œuvre les moyens à même de corriger cet état de fait.

Pour d'autres citoyens dont la condition financière est moins dramatique, mais reste modeste, le droit au logement n'est pas non plus véritablement assuré.

Nous voulons permettre à tous de choisir réellement entre la location ou l'accession, l'habitat collectif ou individuel, de choisir la ville, le quartier, le village où ils veulent vivre. C'est pourquoi nous n'acceptons pas que ce droit de choisir son logement soit mis en cause par le coût des constructions, des emprunts et des loyers que le Gouvernement laisse à la merci du marché spéculatif. Des milliers de familles ne sont-elles pas chaque année contraintes de déménager, d'abandonner une propriété à bas prix, de renoncer à un projet d'accession parce qu'elles ne peuvent plus faire face au montant du loyer ou des mensualités ?

Nous ne prenons pas non plus notre parti de la ségrégation sociale qui est une grave atteinte à ce droit de choisir, qui crée et pérennise d'intolérables inégalités entre les personnes et les communes.

Votre budget, monsieur le ministre, est à l'image de celui de 1985, présenté par votre prédécesseur, parce qu'il confirme le refus d'assurer les réformes nécessaires, même celles sur lesquelles le parti socialiste s'était formellement engagé. Nous vous répétons ce que nous avons dit à M. Quilès en 1985 : nous ne voulons pas cautionner ce refus et cette reculade. Nous voterons donc contre votre budget.

Mais votre projet de budget pour 1986 n'est pas seulement la réplique de celui pour 1985 ; il est à bien des égards pire et plus dangereux. En effet, il aggrave nombre des aspects négatifs de la politique mise en place par la droite avant 1981. Aussi nous ne ferons pas que le repousser, nous le combattons à la fois pour son manque de crédits et pour ses orientations inacceptables. Nous le combattons pour les mêmes raisons que nous avons combattu les budgets d'austérité et les orientations de M. d'Ornano.

La situation actuelle est marquée par une pénurie de logements.

L'évolution des conditions de vie crée des besoins. La volonté des jeunes d'avoir plus tôt un logement bien à eux, l'allongement de la durée de la vie, le désir de beaucoup de personnes âgées de rester chez elles, l'augmentation du nombre des divorces conduisent à un besoin de 450 000 logements neufs par an et à un besoin d'entretien et d'amélioration de plusieurs centaines de milliers de logements par an. Or, depuis plusieurs années, le niveau de construction stagne aux alentours de 300 000 mises en chantier annuelles - même 280 000 depuis trois ans.

Vous n'avez donc pas répondu aux besoins de logements.

Vous n'avez pas non plus voulu vous attaquer aux effets pervers profondément ségrégatifs de la loi Giscard-Barre-Chirac de 1977. Cette loi a modifié les conditions de financement de la construction et de la réhabilitation en les rendant moins favorables qu'auparavant. Elle aboutit, ainsi, à des loyers très élevés et surtout difficilement supportables par les locataires non bénéficiaires de l'A.P.L. Tout naturellement, les organismes gestionnaires, soucieux de minimiser les risques d'impayés de loyers, retiennent prioritairement des candidats locataires susceptibles de bénéficier de l'A.P.L. la plus élevée possible, c'est-à-dire les familles les plus défavorisées. Cela contribue amplement au maintien ou à la constitution progressive d'« îlots sensibles ». Cela crée des obstacles inadmissibles pour que des candidats locataires obtiennent un logement dans la commune ou le quartier de leur choix.

Sont tout aussi inadmissibles les pouvoirs des préfets, notamment en région parisienne, en matière d'attribution des logements, alors que ceux des élus communaux sont réduits à la portion congrue. Le groupe communiste a d'ailleurs déposé une proposition de loi tendant à démocratiser et à rapprocher de l'échelon local les décisions d'attribution des logements aidés.

Vous avez continué à mettre en œuvre la loi de 1977 dont vous dénonciez la nocivité et dont vous aviez promis l'abrogation. Volte-face aussi sur certaines réformes que vous avez engagées au début de cette législature. Ainsi, de dérogations en dérogations, vous avez réduit la portée de la loi Quilliot et vous avez favorisé outrageusement les possibilités qu'elle offre d'augmenter les loyers, soit parce que jugés sous-évalués, soit pour raison de travaux.

Enfin, le bilan de votre politique comporte les dizaines de milliers de suppressions d'emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Nous y reviendrons dans la phase des questions.

Je veux maintenant aborder quelques mesures contenues dans votre projet de budget pour 1986.

Par l'article 71 du projet de loi de finances, dont nous vous demanderons la suppression, vous avez décidé de réduire le 0,9 p. 100 logement à 0,8 p. 100. Ce mauvais coup est comparable à celui perpétré par la droite en son temps lorsqu'elle avait amputé le 1 p. 100 pour le ramener à 0,9 p. 100. Vous n'avez même pas pris la peine de consulter les structures de concertation des partenaires sociaux qui d'ailleurs sont unanimes pour rejeter votre projet. Ainsi, vous portez un mauvais coup à l'activité de construction et de réhabilitation.

Cette amputation du 0,9 p. 100 représente 1,1 milliard de francs, soit l'équivalent de 17 500 logements locatifs sociaux, de 20 000 logements en accession aidée à la propriété.

Chacun ici connaît l'effet multiplicateur du 0,9 p. 100 qui permet de « boucler » des programmes de construction de logements sociaux, qui permet aux accédants de trouver l'apport personnel nécessaire au financement de leur projet immobilier.

C'est pourquoi nous contestons également que l'indispensable aide, dont doivent bénéficier les locataires chômeurs au-delà de la fin de droits, comme les autres locataires sans ressources pour rester dans leur logement, soit financée sur ce 0,9 p. 100 qui est, et doit rester, un financement d'investissement pour la construction.

Ce n'est pas la première fois que ce 0,9 p. 100 suscite de grandes convoitises. Ainsi, au lieu d'améliorer et de démocratiser l'utilisation du 0,9 p. 100 en donnant la maîtrise aux comités d'entreprises, le Gouvernement préfère le remettre en cause pour financer l'A.P.L. Quel renoncement, monsieur le ministre, par rapport à l'époque où, député socialiste, vous adressant à un ministre de droite, vous déclariez le 30 octobre 1980, au nom de votre groupe, à cette tribune : « Vous savez très bien, en effet, que le financement de l'A.P.L. n'est pas assuré pour les prochaines années, ce qui veut dire soit que vous en diminuerez le montant... soit que vous ferez appel à d'autres sources et pourquoi pas au 1 p. 100 patronal que vous avez déjà tenté de vous approprier sans succès. »

Ainsi, les méthodes dénoncées hier sont les vôtres aujourd'hui !

J'en viens au budget du logement proprement dit.

La construction locative sociale continue de baisser : 80 000 logements en 1985 dont 10 000 financés hors budget par la Caisse des dépôts et consignations.

Aujourd'hui votre budget ne prévoit que le financement de 60 000 logements. On parle d'un financement supplémentaire de 10 000 logements ; ça ne fera pas encore le compte et nous restons loin des 100 000 logements sociaux locatifs nécessaires pour répondre aux besoins.

De plus, la crédibilité de ces chiffres n'est pas assurée puisqu'en 1984, sur les 80 000 logements locatifs sociaux prévus, seulement 45 000 ont été mis en chantier.

La Banque de France indique dans son enquête sur le logement qu'en 1984 40 p. 100 des crédits P.L.A. ont été en fait absorbés par des suites d'opérations antérieures !

De plus, ces logements continueront à être construits avec des financements coûteux induisant des loyers élevés et ségrégatifs.

Nous pensons que votre gouvernement a décidé de sacrifier la construction sociale dans notre pays, sinon comment expliquer que, depuis cinq ans, vous ayez obstinément refusé de répercuter la baisse de l'inflation sur les financements P.L.A. ?

En 1981, avec une inflation de 14 p. 100, les prêts P.L.A. étaient consentis à un taux d'intérêt de 7 p. 100, c'est-à-dire la moitié du niveau d'inflation.

En 1986, le taux d'inflation prévu est de 2,9 p. 100, mais le taux d'intérêt du prêt P.L.A. restera à 6,09 p. 100, c'est-à-dire supérieur de 3,19 p. 100 à l'inflation. Dans ces conditions, pour les locataires, les loyers reateront trop élevés et, pour les organismes, subsisteront les causes structurelles de leurs déséquilibres.

J'ajoute que les subventions qui atténuent le surcoût foncier dans les villes pour permettre aux organismes H.L.M. d'y construire des logements sociaux baissent à nouveau de 18 p. 100, comme en 1985.

Il y a loin entre la volonté répétée de permettre aux familles modestes de revenir dans le centre des villes, d'où elles sont chassées par la spéculation, et la réalité de votre budget.

Je n'aborde pas ici les conséquences de votre budget sur l'accès à la propriété. Nous y viendrons en effet au cours de la phase des questions.

Concernant la réhabilitation, les P.A.H., les primes destinées aux propriétaires du secteur privé pour l'amélioration de l'habitat, diminuent de 55 p. 100 par rapport à 1985.

Les crédits dits P.A.L.U.L.O.S. c'est-à-dire les subventions accordées aux organismes H.L.M. pour réhabiliter ou rénover leur patrimoine - chuteront de 34 p. 100 par rapport à 1985. Vous avez évoqué le Fonds spécial de grands travaux, dont une cinquième tranche sera prochainement mise en place et que vous utilisez systématiquement comme palliatif budgétaire. Cependant, même avec le F.S.G.T., on ne parviendra pas aux 200 000 réhabilitations H.L.M. nécessaires.

Quoi qu'il en soit, la réhabilitation sociale dans notre pays se heurte non seulement à l'insuffisance des moyens, mais également à la persistance de la loi de 1977 dans ce domaine. Or, monsieur le ministre, force est de constater l'échec de vos tentatives pour accommoder cette loi de 1977.

Ainsi, la fameuse « expérimentation » portant sur 70 000 logements H.L.M. est au point mort, les locataires ayant refusé, avec raison, les hausses massives de loyers que vous leur proposez en prenant comme prétexte le versement de l'A.P.L. D'ailleurs, aujourd'hui, vous n'en êtes pas à chercher à atténuer les effets nocifs de cette loi, mais plutôt à renforcer son application.

Au total, les aides à la pierre - P.A.H., P.A.P., surcharge foncière, P.O.A.H., P.A.L.U.L.O.S. - connaissent une nouvelle chute de 34 p. 100 par rapport à 1985. Elles comptent les atteintes au 0,9 p. 100.

A l'inverse, les aides à la personne, c'est-à-dire l'A.P.L. et l'allocation logement dite « spéciale », connaissent une progression de 10,2 p. 100 par rapport à 1985.

Ainsi, pour la première fois, les aides à la personne, avec 14,4 milliards de francs, sont supérieures aux aides à la pierre dotées de 12,5 milliards de francs environ.

Les crédits de l'A.P.L., portés à 8,4 milliards, connaîtront une fabuleuse augmentation de 2 milliards par rapport à cette année.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Paul Chomat. Je conclus, monsieur le président.

Vous continuez à la substituer à l'allocation logement. Or celle-ci a le mérite de porter sur des loyers plus raisonnables et de faire appel à une participation des employeurs.

Quant à l'A.P.L., elle est entièrement financée par les contribuables et s'applique à des niveaux élevés de loyers ou de mensualités d'accès à la propriété.

Votre choix en faveur de l'A.P.L., qui renforce la ségrégation sociale, constitue aussi un véritable gâchis parce que l'A.P.L. finance les effets pervers et spéculatifs du marché de la construction et du logement.

En conclusion, il faut une autre politique qui inverse cette tendance et revienne à une aide à la pierre largement prépondérante sur les aides à la personne. Mais ce serait alors remettre en cause la loi de 1977, ce que vous ne voulez pas, absolument pas, à la grande satisfaction de la droite.

Monsieur le ministre, il n'est pas inutile de relire vos déclarations d'avant 1981.

Dans le domaine du logement, comme sur un autre dossier chaud de notre département, je ne pense pas que votre évolution tienne au fait que vous soyez devenu plus réaliste, plus sage ou plus responsable. Je crois plutôt que vous faites vos certaines orientations et certains choix de la droite.

Nous ne nous contentons pas de porter un jugement sévère sur votre politique et votre budget. Nous montrons qu'une autre politique de l'habitat est possible.

Au cours des cinq dernières années, nous n'avons cessé, y compris lorsqu'il y avait des ministres communistes, d'attirer l'attention sur les dangers qu'il y avait à refuser de remettre en cause la logique même des mécanismes de financement du logement mis en place par la droite en 1977.

Vous n'avez pas voulu nous entendre, et depuis trois ans se dessine nettement une orientation de pleine adaptation à cette mauvaise réforme de 1977.

Votre budget pour 1986 constitue tout à la fois une rupture avec toute volonté politique de mettre en œuvre une politique sociale du logement et une adaptation à la politique hétérodoxe de la droite.

C'est pourquoi, comme l'année dernière, les députés communistes ne voteront pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Badet.

M. Jacques Badet. Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, s'inscrit dans la continuité nécessaire de l'effort de rigueur financière soutenu par le Gouvernement et de l'effort de recherche d'une toujours meilleure efficacité des aides publiques, qui atteignent, il faut bien le dire, un volume considérable.

Il ne dément en aucune manière, malgré l'accentuation des économies sur les investissements nouveaux et la baisse des autorisations de programme, l'effort prioritaire porté depuis 1981 sur le logement, et notamment sur le logement aidé. Le secrétaire d'Etat chargé du budget avait raison de rappeler à ceux dont on ne sait s'ils prônent le désengagement ou si, au contraire, ils s'en plaignent, que l'effort public total en faveur du logement n'a jamais été aussi important : 112,1 milliards de francs en 1986 contre 102,2 en 1985 et 53,3 en 1980 ! Une telle injection massive de crédits devrait donner à réfléchir, en toute objectivité, à ceux qui se bornent à réclamer d'un gouvernement qu'ils combattent les remèdes à une situation qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer faute d'avoir eu le courage, non seulement d'appliquer les remèdes à temps, mais de faire même le diagnostic.

M. Pascal Clément. Oh !

M. Jacques Badet. Oui, monsieur Clément !

Le Gouvernement a hérité d'un système de financement du logement à bout de souffle en 1981, qui avait été mis en place à partir de 1977 et dont les effets pervers risquaient de se faire de plus en plus graves, d'un système le laissant en charge des « sinistrés de l'A.P.L. », pour reprendre une expression de Roger Quilliot dans un quotidien, des pauvres, en somme, dont la pauvreté aujourd'hui face aux loyers remonte presque huit ans en arrière et sur lesquels certains amnésiques versent des larmes à retardement.

M. Jean-Claude Potheuil. Très bien !

M. Jacques Badet. Oui, héritant d'un système de financement du logement qui portait en lui le germe d'une explosion budgétaire, le Gouvernement est parvenu à concilier l'évolution maîtrisée de la dépense de l'Etat en faveur du logement avec les ambitions sociales de sa politique.

M. Jean Tiberi. C'est bien compliqué !

M. Jacques Badet. Vous ne suivez pas, monsieur Tiberi ? Je vous expliquerai après. Ainsi, les aides à la pierre sont maintenues, cette année encore, à un niveau élevé, comparable à celui des précédents budgets depuis 1981, qu'il s'agisse du locatif ou de l'accès à la propriété.

Ce résultat rendu possible par la baisse de l'inflation et par la diminution du coût des ressources affectées au financement du logement, dont le budget de l'Etat recueille ainsi les fruits, s'accompagne par ailleurs d'un maintien, cette année encore, du programme physique de logements aidés et réglementés : 60 000, mais en réalité 70 000 prêts locatifs aidés en 1986, c'est autant qu'en 1985, ce qui est nécessaire si l'on en juge par le niveau de « consommation » de ce produit par les organismes, et c'est dans la continuité des 80 000 et des 90 000 des années précédentes. C'est en tout cas beaucoup mieux que les 55 000 de 1980, année où la nécessité était pourtant beaucoup plus criante !

Votre projet de budget prévoit 310 000 prêts aidés à l'accès à la propriété et prêts conventionnés. La crainte d'une réduction drastique du programme des P.A.P. à cause de leur sous-consommation en 1985 a été heureusement atténuée par le maintien annoncé d'un programme de 110 000 P.A.P. et par l'annonce d'un important programme de prêts conventionnés. De même, l'effort de réhabilitation et d'amélioration entrepris depuis 1981 a été considérable aussi bien en P.A.H. qu'en crédits P.A.L.U.L.O.S.

Les crédits P.A.L.U.L.O.S. ont permis, avec le concours du F.S.G.T. dont la cinquième tranche a été annoncée, de réhabiliter quelque 150 000 logements par an en moyenne et de faire exécuter en 1984 pour plus de 6 milliards de travaux. On objectera que ce chapitre est réduit et on s'inquiétera sans doute de voir financer une partie importante de ces programmes de réhabilitation par des crédits autres que ceux qui sont inscrits au budget de l'Etat. Mais que n'a-t-on inscrit les sommes nécessaires à la réhabilitation et à l'entretien du patrimoine social alors qu'il en était temps ? Le patrimoine H.L.M. n'a tout de même pas vieilli uniquement depuis 1981. A effort exceptionnel, procédures et concours exceptionnels. Sachons simplement, monsieur le ministre, qu'il reste encore beaucoup à faire.

M. Pascal Clément. Vous aviez refusé le conventionnement à l'époque !

M. Jacques Badet. Qui peut nier aujourd'hui les résultats très positifs de la commission de développement social des quartiers ou de procédures telles que « Banlieues 89 » ? Un effort considérable a été entrepris depuis 1981 dans une démarche globale d'aménagement, conduite non plus en termes quantitatifs mais se préoccupant de la qualité de vie des habitants que l'on avait relégués et entassés dans des immeubles construits à la hâte. Oui, il a fallu corriger tout cela, il a fallu investir beaucoup d'argent pour démolir quelquefois ce qu'on avait construit quelques années plus tôt, il a fallu entreprendre des actions sociales lourdes et coûteuses, il a fallu dépenser de l'argent à réparer des erreurs qui nous avaient valu quelques « étés chauds » et quelques violences dont d'aucuns s'indignaient sans comprendre qu'elles avaient été secrétées par ce qu'ils avaient eux-mêmes construit. L'année prochaine encore, les efforts seront maintenus dans ce secteur.

Cela m'amène à parler des aides à la personne. Leur pouvoir solvabilisateur, dans un contexte économique difficile, a été maintenu à un niveau élevé, si l'on tient compte de leur revalorisation substantielle en 1981 et 1982. Cette année encore, la contribution globale de l'Etat au budget du F.N.A.L. et de l'A.P.L. est en progression de 10,2 p. 100. Si la contribution au F.N.A.L. baisse de 9 p. 100, en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires, la contribution de l'Etat au budget de l'A.P.L. augmente de près de 30 p. 100, une forte progression du nombre de bénéficiaires étant à prévoir, liée à l'accroissement du parc conventionné mis en service locatif, aux forts contingents de P.A.P. et de P.C. financés durant les exercices précédents et à une stagnation du revenu des bénéficiaires. Une telle progression, difficile sinon impossible à maîtriser, comporte évidemment des risques pour le budget de l'Etat, sauf à réduire de façon importante le pouvoir solvabilisateur de l'aide.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre, avait mené pour 70 000 logements une expérience de fusion des aides personnelles, comportant des conséquences en ce qui concerne la politique des loyers et le taux d'effort des bénéficiaires. Il serait souhaitable, à mon sens, d'approfondir les leçons de cette expérimentation - la question a d'ailleurs été évoquée ce matin - afin de tirer tous les enseignements qui pourraient permettre aux organismes H.L.M. d'équilibrer leur gestion et de poursuivre leur action, aux locataires de consentir un taux d'effort acceptable et de bénéficier de loyers adaptés au service rendu.

Quant à l'Etat, il pourrait ainsi traduire clairement ses objectifs sociaux en taux d'effort et être en mesure de maîtriser ses engagements budgétaires. Encore convient-il d'avancer pas à pas sans compromettre certains équilibres souvent difficilement acquis, mais la prudence, monsieur le ministre, n'exclut pas la détermination.

Le projet de budget que vous nous proposez est sans doute le meilleur possible dans la période actuelle et compte tenu des engagements pris antérieurement sur le long terme. *(Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jean Tiberi. Combien de logements ?

M. Jacques Badet. Vous poserez la question au ministre, monsieur Tiberi !

Son exécution requerra, néanmoins, autant de vigilance que sa conception a nécessité de rigueur d'esprit. A cet égard, monsieur le ministre, permettez-moi d'appeler plus particulièrement votre attention sur deux points qui me paraissent importants.

Premièrement, l'adaptation technique nécessaire des circuits de financement, qui autorisera en 1986 - et il faut s'en féliciter - une modération de la dépense budgétaire en faveur du logement, ne doit pas porter atteinte à la maîtrise de l'Etat sur la politique du logement aidé. On conçoit aisément que la Caisse des dépôts et consignations, bénéficiaire, au travers du fonds de garantie des caisses d'épargne, de la politique de lutte contre l'inflation, soit appelée à relayer le budget de l'Etat par la prise en charge des bonifications d'intérêt au secteur locatif. Il importe cependant qu'elle demeure, dans son rôle traditionnel d'instrument financier, soumise à la volonté des pouvoirs publics sans empiètement sur la programmation des aides qui est et doit rester du seul ressort de l'Etat.

Deuxièmement, la réussite de la politique volontaire contre l'inflation appelle un changement de comportement, sinon de mentalité, de tous les acteurs économiques qui avaient pu fonder leur stratégie sur l'anticipation d'une hausse des prix durable.

Il doit en être ainsi désormais de tous les emprunteurs dans le secteur du logement dont l'attitude avait été dictée, on le sait bien, pendant de longues années, par des taux d'emprunt inférieurs au taux prévisible de l'inflation. Pour autant, les difficultés bien réelles que génère l'endettement ne doivent pas être négligées. Il convient, à cet égard, d'évoquer la situation durablement difficile à laquelle sont voués les organismes d'H.L.M. du secteur locatif...

M. Jean Proriot. Très bien !

M. Jacques Badet. ... quelle que soit leur volonté de rigueur dans leur gestion interne.

Les simulations les plus récentes effectuées par la direction de la construction sur leur équilibre financier montrent que les difficultés graves qui les affecteront dans les années à venir ne sont pas susceptibles de s'atténuer spontanément, même dans un futur lointain. L'alourdissement mécanique de leur charge financière, les besoins croissants de réhabilitation de leur patrimoine, l'entrée progressive de celui-ci dans le champ de la taxe foncière sur les propriétés bâties risquent, s'il n'y est apporté aucun remède, de générer un déficit considérable - deux milliards de francs en 1985 - jusqu'à l'an 2000. La rigueur rend incontournable des mesures de réaménagement de la dette de ces organismes : c'est la seule voie compatible avec l'objectif visé, c'est la seule voie socialement nécessaire de modération de l'évolution des loyers.

Quant aux entreprises du bâtiment, malgré tout ce que pourront dire ceux qui en ont été les premiers fossoyeurs et qui vont gémir sur l'insuffisance de votre budget pour relancer l'investissement dans la construction, elles bénéficient, cette année encore, en termes budgétaires, d'un effort considérable. C'est d'ailleurs du secteur aidé que dépend quasi exclusivement la construction depuis 1981.

M. Pascal Clément. Evidemment ! C'est la conséquence de la loi Quilliot !

M. Jacques Badet. Où sont passés les investisseurs privés, monsieur Clément ?

M. Pascal Clément. Je vous pose la question !

M. Jacques Badet. Les tenants du moins d'Etat, où sont-ils ? Les voilà qui réapparaissent après avoir exploité à fond la loi Quilliot, avec le 0,9 p. 100 devenu dans votre projet 0,8 p. 100. Certes, on peut regretter, monsieur le ministre, que des crédits destinés à l'investissement et à l'aide à la pierre soient affectés à un budget social et à l'aide à la personne, non que je veuille dire que ce budget social ne doive pas être augmenté. N'oublions pas que le 1 p. 100 initial était déjà devenu 0,9 p. 100. Mais c'était avant 1981.

M. Pascal Clément. C'était pour les immigrés !

M. Jacques Badet. Et que M. Tiberi ne se retranche pas derrière le faux paritarisme de l'U.N.I.L. pour justifier certaines protestations qu'il considère comme unanimes. Tant d'intentions aussi pures sur une affectation rigoureuse du 0,9 p. 100 exclusivement à l'investissement auraient aujourd'hui beaucoup plus de poids si on l'avait assisté toujours et partout à la même rigueur dans une répartition équitable de ces douze milliards de francs.

M. Jean-Claude Porthaut t. Très bien !

M. Jacques Badet. En tout cas, le président de la fédération des offices H.L.M. et O.P.A.C. que je suis, regrette essentiellement une chose sur ce sujet, sur lequel nous avons beaucoup à dire, parce que nous y avons longuement réfléchi, et à propos duquel je tiens des documents importants à votre disposition. Ce que je regrette, c'est que les offices publics n'aient perçu en 1983 - dernière année que je prends comme référence - que 7,4 p. 100 des emplois immobiliers du 0,9 p. 100, alors qu'une répartition égalitaire, fondée sur la contribution réelle de chaque catégorie de constructeurs au développement du logement social, aurait dû conduire cette même année à doubler la part des offices. Pourtant ceux-ci n'ont pas ménagé pendant toutes ces années, et antérieurement, leurs efforts pour le logement des salariés, et particulièrement des salariés les plus modestes.

Quant à la loi du 22 juin 1982, elle a été accusée d'avoir stoppé l'investissement dans le bâtiment et on en a fait trop facilement un bouc émissaire. Pourtant, la France a été l'un des derniers pays d'Europe à se doter d'une législation protectrice des locataires, institutionnalisant des procédures de concertation dans l'habitat. Et il serait trop facile de vouer aux gémonies aujourd'hui une telle loi, au motif que les négociations sur les hausses de loyers en 1986 n'ont pas abouti à un accord entre bailleurs et locataires, pas plus dans le secteur I que dans les autres secteurs.

Je peux dire par expérience que les longues séances de négociation ont permis aux bailleurs et aux locataires de mieux connaître leurs contraintes et leurs difficultés respectives. Notre société n'ira pas vers le progrès à coups de décrets imposés aux uns et aux autres ou par les uns aux autres...

M. Pascal Clément. A qui le dites-vous !

M. Jacques Badet. ... ni à coups de blocages ou d'affrontements, mais bien à force d'accords patiemment recherchés entre partenaires responsables.

Quant à dire que la loi Quilliot aurait freiné l'investissement privé, ...

M. Jean Tiberi. C'est vrai !

M. Jacques Badet. ... c'est passer un peu vite sur une étude objective de tous les chiffres qui montre la chute chronique de l'investissement privé dans le logement depuis 1974.

M. le président. Il faudrait conclure, mon cher collègue !

M. Jacques Badet. Je conclus, monsieur le président.

Je ne pense pas que ce soit avec des projets comme celui des clubs « Perspectives et réalités » que l'on redressera valablement et durablement l'économie du bâtiment et du logement, du logement social en particulier.

Ce n'est pas non plus en agitant le vieux mythe de l'initiative privée et du désengagement de l'aide à la pierre que l'on ouvrira des perspectives nouvelles.

Qu'on me permette de faire une citation :

« L'hygiène commande d'en faire le nettoyage » - il s'agit de l'arsenal des procédures actuelles - « en supprimant les régimes actuels des P.A.P., des P.L.A., de l'A.P.L. et la contribution de 1 p. 100 des employeurs ».

Cela figure dans *Le logement est d'abord un projet*, sous-titré « rapport sur une politique libérale et sociale du logement », par M. Jean-Claude Colli.

Je crois bien davantage, monsieur le ministre, aux mesures concrètes que vous avez annoncées hier pour des travaux hors conventionnement de sécurité, d'amélioration de la qualité de vie des habitants dans les H.L.M., pour assurer valablement un plan de charges satisfaisant à nos petites et moyennes entreprises et à nos artisans locaux.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques qu'appelaient de ma part, au nom du groupe socialiste, le projet de budget que vous présentez à notre examen.

S'inscrivant dans la dynamique des précédents, dans un contexte économique difficile, il nous paraît de nature à poursuivre l'effort entrepris en faveur d'une meilleure qualité de vie pour les habitants de nos cités et en faveur d'un secteur économique qui a souffert considérablement du contexte

de crise depuis de nombreuses années. Nous approuverons donc votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Destrade.

M. Jean-Pierre Destrade. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nul ne peut nier que dans le domaine de l'urbanisme et des paysages, la décentralisation appelle un recentrage des interventions de l'Etat.

Mon propos aura pour objet de souligner que la réussite même de la décentralisation exige, au-delà de ce recentrage nécessaire, une action soutenue de l'Etat, d'une part, pour assurer la compatibilité des choix locaux de planification avec les grands objectifs d'intérêt national, d'autre part, pour faire prévaloir, dans le cadre urbain, la solidarité et l'innovation.

Je remarque tout d'abord, pour m'en féliciter, que les transferts de compétences en matière de planification des sols ont été effectués dans les délais et selon les modalités initialement prévues.

Les éléments fournis par les rapporteurs mettent clairement en évidence l'accroissement significatif des prescriptions de plans d'occupation des sols.

De même, l'élaboration et la mise en révision des P.O.S. se poursuivent à un rythme très soutenu, même si l'on doit constater que la planification intercommunale souffre d'une certaine langueur.

Le développement actuel de la planification des sols, qui apparaît comme le meilleur garant du renforcement des responsabilités locales, n'est possible que grâce à l'effort d'adaptation exceptionnel fourni par les services de l'Etat dont une partie des moyens est mise gratuitement à la disposition des communes.

Cependant, j'appelle l'attention sur le fait qu'il serait dommageable pour l'avenir que les services de l'Etat se laissent absorber par cette tâche.

En effet, les textes sur la décentralisation font de l'Etat un partenaire associé de la planification des sols, notamment par le rôle qui lui est reconnu de porter à la connaissance des collectivités locales les servitudes et les obligations qui résultent, soit de protections spécifiques, soit des projets ou des opérations d'intérêt national.

Des tâches nouvelles de synthèse et d'arbitrage s'offrent donc à l'Etat. Pour être menées à bien, elles supposent que ce dernier dispose de moyens suffisants pour réaliser des études de caractère général et, à moyen terme, qui sont nécessaires pour que l'intérêt général, dans des domaines aussi différents que le développement économique, la protection des sites, l'accueil des populations défavorisées ou la maîtrise de l'extension urbaine, ne soit pas contrecarré par les choix inscrits dans les documents de planification des sols.

A cet égard, je relève que, si le contexte de rigueur qui a présidé à l'élaboration de la L.C. de finances vous a conduit, monsieur le ministre, à procéder à des abattements, vous avez su préserver le niveau des subventions allouées aux agences d'urbanisme. Je vous en félicite car, au-delà des services rendus aux collectivités locales pour l'élaboration de leurs P.O.S. ou pour préparer leurs opérations d'urbanisme, les agences d'urbanisme se révèlent un outil précieux pour relayer la politique de l'Etat dans ce domaine.

S'agissant du cadre de vie urbain, j'observe que les collectivités locales disposent, depuis la promulgation de la loi relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, d'outils simplifiés et renouvelés pour réaliser leurs opérations d'urbanisme.

Cependant, l'intervention de l'Etat reste nécessaire pour corriger les effets néfastes de l'urbanisation rapide que la France a connue depuis 1960 et pour préparer l'urbanisme de demain.

Les différentes actions relevant de ce domaine d'intervention sont désormais définies, animées et coordonnées par le comité interministériel des villes. Cette structure renforce la cohérence des politiques engagées par les divers ministères concernés.

Elle permet en outre d'engager l'Etat dans des programmes à long terme qui sont indispensables pour obtenir des résultats tangibles en matière de solidarité nationale et d'innovation.

L'efficacité nouvelle des actions de l'Etat n'est d'ailleurs plus à démontrer. En témoignent l'activité déployée et les premiers résultats obtenus par la commission pour le développement social des quartiers, le conseil national pour la prévention de la délinquance, ou la mission « Banlieues 89 ». Dans chacun de leurs secteurs d'intervention, ces organismes ont su mobiliser les énergies, donner les impulsions nécessaires et mettre en œuvre des approches innovantes.

Pour assurer la pleine réussite de cette action qui est à l'honneur du Gouvernement socialiste, les interventions du comité interministériel des villes doivent pouvoir s'appuyer sur des moyens financiers proportionnés.

Je note à cet égard que l'évolution des crédits du fonds social urbain ou des autres dotations figurant au budget de votre ministère devrait permettre au comité interministériel des villes de disposer en 1986 de moyens équivalents à ceux dégagés en 1984 et en 1985, pour peu que la contribution des autres ministères soit convenablement orientée. Pourriez-vous, monsieur le ministre, me confirmer cette impression ?

Je remarque, par ailleurs, que l'évolution des dotations consacrées aux expérimentations du « Plan urbain » permettra de scuter un effort de recherche qui est indispensable pour assurer une meilleure urbanisation.

En définitive, le projet de budget de votre ministère me paraît, malgré l'effort de maîtrise des dépenses qu'il traduit, consolider le renouvellement des interventions de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme.

C'est la raison pour laquelle, comme tous mes collègues du groupe socialiste, je voterai ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Oehler.

M. Jean Oehler. Je veux avant tout, monsieur le ministre, vous remercier pour l'immense effort accompli par votre ministère depuis 1981.

La volonté de poursuivre cet effort est patente à la lecture du projet de loi de finances pour 1986 : les crédits de l'urbanisme et du logement progressent de plus de 9 p. 100.

Au-delà des enveloppes attribuées, il n'est pas inutile de rappeler le travail accompli grâce à la commission nationale pour le développement social des quartiers. A travers elle, près de 70 000 logements sont en cours de réhabilitation. Ce seul chiffre suffit à montrer la volonté du Gouvernement d'améliorer la vie quotidienne des familles dans les quartiers.

Mais il y a, à notre époque, de gros besoins de logements sociaux. La réhabilitation des patrimoines sociaux dégradés doit être poursuivie. La construction de logements neufs est également une préoccupation. Ces opérations, réalisées avec des P.L.A. et des P.A.L.U.L.O.S., entraînent le conventionnement et, avec lui, le droit pour les locataires de demander l'A.P.L.

Le poids budgétaire que représente pour l'Etat ce flux continu de nouveaux bénéficiaires deviendra bientôt très lourd à porter.

De plus, les effets pervers du système mis en place par la loi du 3 janvier 1977 m'amènent à critiquer cette aide à la personne.

En premier lieu, l'aide personnalisée au logement se caractérise par la méthode du tiers payant. L'objectif est d'assurer l'affectation de l'aide à la dépense qu'elle est destinée à couvrir, ce qui peut être perçu comme une garantie pour le propriétaire.

Mais que se passe-t-il du côté locataire ? Certes, avec le système A.P.L., celui-ci ne s'acquitte que de la dépense nette laissée à sa charge, ce qui peut être perçu comme un avantage pour le bénéficiaire de l'A.P.L., et particulièrement pour les familles les plus modestes.

Mais, et voilà l'effet pervers, il y a trop souvent confusion dans l'esprit du locataire entre loyer apparent et loyer réel. C'est, dans ce cas, une forme d'assistantat social qui, à mon avis, ôte le sens des responsabilités. Dans les cas extrêmes, l'intégralité du loyer est prise en charge par l'A.P.L., versée directement au propriétaire.

En second lieu, le conventionnement après réhabilitation dans les cités H.L.M. pose un problème. L'augmentation corrélatrice des loyers est forte - il n'est pas rare que ceux-ci soient triplés - dans des cités encore bien souvent défavorisées dans l'échelle du service rendu, même après réhabilita-

tion. Les ménages à revenu moyen, qui n'ont pas droit à l'A.P.L., ne peuvent plus s'offrir de tels loyers. La différenciation sociale s'accroît. Petit à petit, la fuite des classes moyennes transforme ces cités en de véritables quartiers de pauvreté.

Monsieur le ministre, un travail important a été fait ces dernières années et reste à faire en matière de réhabilitation. C'est pour cette raison que j'exprime mon inquiétude, par rapport aux moyens que cela exige.

A mon sens, une réforme de la « loi d'Ornano » s'impose.

Je viens de le dire : il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la réhabilitation, mais aussi de la construction de logements neufs dans le secteur social.

Le financement aidé du logement pose en Alsace de graves problèmes en raison d'une très nette insuffisance de dotations annuelles de P.L.A., ce qui s'explique par la chute spectaculaire du nombre de logements construits à partir de 1978.

Malgré un redressement depuis 1981...

M. Charles Heby. C'est faux !

M. Jean Oehler. Consultez les chiffres tant au niveau départemental que régional ! Cela vous donnera des informations !

Je répète donc que, malgré un redressement opéré depuis 1981, l'Alsace continue de sentir, aujourd'hui encore, les effets que la politique négative de 1978 (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) a produit sur l'enveloppe des financements P.L.A. attribués à notre région.

C'est une situation très préjudiciable qui a conduit la direction départementale de l'équipement de mon département à demander aux différents maîtres d'ouvrages sociaux de ne plus déposer de dossiers, la dotation attribuée au Bas-Rhin ne permettant pas de les financer dans des délais raisonnables.

L'Alsace a obtenu 375 millions de francs... pour 1984 et 427 millions de francs en 1985.

M. le président. Il faudrait conclure, mon cher collègue.

M. Jean Oehler. Il aurait fallu 600 millions de francs pour satisfaire les dossiers prêts à être financés...

M. Charles Heby et M. Pierre Weisenhorn. Et voilà !

M. Jean Oehler. ... les permis de construire étant délivrés et les appels d'offres fructueux terminés.

C'est pourquoi, je vous demande, monsieur le ministre, de renforcer la dotation de P.L.A. en Alsace en 1986. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Charles Heby. Je suis d'accord avec la conclusion !

M. le président. La parole est à Mme Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits inscrits au chapitre « développement social des quartiers » constituent une petite part du projet de budget de l'urbanisme et du logement. Pourtant, ils ont des répercussions importantes sur la vie quotidienne des quartiers à cause de la démarche mise en place par le Gouvernement à la suite du rapport de notre ancien collègue M. Dubedout.

Du traitement du panaris, le Gouvernement a voulu passer au rétablissement du corps entier. Confronté au problème de la dégradation et du « mal-vivre » de certains quartiers, le Gouvernement, dès 1982, a impulsé une politique de reconquête qui recueille un consensus général.

Reprendre les entrées, réparer les boîtes aux lettres, remettre en état les logements, oui ! Mais à condition que ces interventions soient étudiées avec tous et qu'elles recourent celles relatives au cadre de vie, à l'environnement économique, social et éducatif.

Cela s'est traduit, depuis 1983, par des inscriptions de crédits supplémentaires qui viennent s'ajouter aux crédits normaux - crédits du ministère de l'urbanisme, plus des crédits en provenance d'autres ministères - qui ont été en progression constante depuis 1983, pour atteindre, en 1985, tous ministères confondus, 500 millions de francs en crédits

logements, 200 millions de francs en crédits d'accompagnement. En 1986, ces crédits sont reconduits. Ainsi, 120 quartiers parmi les plus défavorisés peuvent profiter d'aides de l'Etat abondées par les régions, pendant toute la durée du Plan, dès lors qu'il y a un projet élaboré par tous les partenaires : habitants, et des différents collectivités concernées, organismes H.L.M., institutions.

Il s'agit bien, par cette procédure, de favoriser le lancement des actions les plus appropriées pour améliorer les conditions de vie et recréer une vie collective. Au départ, seize quartiers, puis vingt-deux, vingt-quatre, quatre-vingts aujourd'hui réalisent des opérations concertées. Toutes ont évolué grâce à cette procédure. Ce qui était figé a été bousculé. Les idées toutes faites ont été remises en cause, car tous prenaient en charge la recherche de solutions pour vivre mieux. Ce sont 400 millions de francs qui ont été dépensés en P.A.L.U.L.O.S. en 1985. Il y allait de la volonté d'établir la programmation avec les habitants. Chacun sait que la concertation prend du temps, mais qu'elle est la condition indispensable pour agir durablement et en profondeur.

On s'est ainsi rendu compte que le coût de la réhabilitation d'un logement pouvait varier selon les endroits dans une fourchette de 70 000 à 170 000 francs. Cela a amené le déflationnement, la recherche d'autres financements. Mais on s'est aussi interrogé sur les prévisions d'autres organismes.

Au départ de la procédure, réhabilitation et conventionnement étaient indissociables. Au vu de la réalité, vous annoncez maintenant, monsieur le ministre, que des petits travaux pourront être effectués sur crédits P.A.L.U.L.O.S. sans conventionnement, et je m'en réjouis.

L'accroissement du nombre des logements vacants semblait inéluctable. La mauvaise réputation de certains ensembles, non seulement n'attirait pas les foyers socialement intégrés, mais faisait fuir, dès qu'ils le pouvaient, ceux qui y logeaient encore. Ou bien on aboutissait à des ghettos ou bien il devenait impossible de louer les appartements. Or, aujourd'hui, dans divers sites retenus, on observe des réductions très sensibles de la vacance. Ainsi, à Creil, où il y avait 800 logements vides, il n'y en a plus aucun. A Vénissieux, on reloue un à deux logements par jour aux Minguettes. Ce sont des quartiers dont l'image se modifie grâce au concours de tous. Ils redeviennent attractifs.

Pour d'autres sites, on n'entrevoit de solution que dans la démolition. Comme il s'agissait, la plupart du temps, d'immeubles récents, cela aurait représenté un coût énorme pour la collectivité. Certes, il existe des cas limites dans le Nord et la Lorraine, pour des raisons économiques. Mais, ailleurs, la réflexion entre tous les partenaires a permis d'éviter la démolition et de jouer sur des changements d'affectation. Ainsi, de grandes barres qui devaient être démolies, d'après ce que pensaient les habitants et les partenaires de quartiers eux-mêmes, ont été transformées. Se sont installés là des écoles d'assistants sociaux, ailleurs des équipements commerciaux ou des activités tertiaires.

Parfois, des conséquences imprévues surgissent. C'est le cas, par exemple, des travaux d'isolation thermique. Il y a eu réduction effective des coûts de chauffage. Mais, mieux isolés de l'extérieur, les locataires réclament maintenant une isolation phonique entre appartements, car les bruits des voisins leur sont devenus perceptibles.

Un des effets les plus positifs des opérations de développement social des quartiers est bien de permettre à tous de s'asseoir autour de la même table, et donc de jouer le jeu de la transparence des comptes, de la maintenance des lieux, de la responsabilité de chacun. Ainsi, des locataires d'immeubles de grande hauteur, qui se plaignaient de longue date du manque de pression d'eau, ont pu, à l'occasion de ces réunions, découvrir que tant l'organisme H.L.M. que la compagnie d'eau se renvoyaient la balle à propos du surpresseur - lequel, en fait, n'existait pas. Et je pourrais poursuivre la liste des effets de la procédure engagée.

Je voudrais terminer sur quelques remarques, en espérant qu'elles pourront trouver réponse.

M. le président. Je vous prie de conclure, madame Osselin, car vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Mme Jacqueline Osselin. Je n'ai plus que trois remarques à présenter, monsieur le président, et je conclus.

Dans le cadre des P.A.L.U.L.O.S., la recherche de financements complémentaires entraîne beaucoup de lenteurs et de lourdeurs. Des surfinancements en provenance de l'Etat ne seraient-ils pas possibles, sur la même enveloppe, bien entendu ?

Par ailleurs, le ministre ne pourrait-il aussi intervenir pour inciter les partenaires du « 1 p. 100 logement » à participer à ces opérations, eux qui, jusqu'à présent, se sont totalement désintéressés du patrimoine concerné par ces primes ?

Ma dernière remarque concerne les portes blindées. Elles sont venues rassurer les habitants, mais ceux qui logent au-delà du huitième étage se sentent lésés, car on les leur refuse pour des raisons de sécurité en cas d'incendie. Ne pouvez-vous, monsieur le ministre, essayer de résoudre ce problème avec le ministère de l'intérieur ?

En conclusion, on assiste donc bien, avec l'opération « développement social des quartiers », à une inversion du processus de déclin. On redonne une attractivité aux ensembles concernés grâce à une véritable politique de peuplement au niveau des agglomérations. Voilà à quoi ont servi les crédits dérogés à cet effet et voilà à quoi ils continueront de contribuer. Je tenais à le souligner ici, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs de socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Germon.

M. Claude Germon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais aborder brièvement deux sujets : l'un, ponctuel, concerne l'office public interdépartemental d'H.L.M. de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ; l'autre, plus général, a trait au rôle des collectivités locales dans le soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics.

Après la dissolution de l'office de la région parisienne, l'office interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines reste la dernière structure de type interdépartemental. Ses 35 000 logements sont répartis sur six départements à peu près comme suit : 16 000 dans les Yvelines, 6 500 dans le Val-d'Oise, 6 000 dans l'Essonne, 4 500 en Seine-Saint-Denis, 2 000 dans les Hauts-de-Seine et 500 dans le Val-de-Marne.

Ma première question sera d'ordre juridique. En effet, au regard des nouvelles dispositions de la loi, cet office n'est rattaché à aucun support institutionnel. J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous éclairer sur ce point de droit.

Mais le problème essentiel est d'ordre fonctionnel. Un tel organisme, avec un aussi grand nombre de logements répartis sur une zone géographique aussi large est difficile à diriger, quelle que soit la qualité des hommes. Je suggère donc à nouveau qu'on le fasse éclater pour en rapprocher la gestion à la fois des collectivités locales et des locataires.

Je ne m'attarde pas, faute de temps, sur les raisons qui justifieraient un tel éclatement. Chacun les comprend bien et je sais, monsieur le ministre, que vous les connaissez déjà parfaitement. J'ajoute simplement que si une telle solution était retenue, une sorte de droit de préemption devrait être reconnue aux communes qui souhaiteraient assurer la gestion des constructions situées sur leur territoire.

Quant au deuxième point, on connaît le rôle des collectivités locales dans la construction et les travaux publics. On l'a dit, le secteur du bâtiment et des travaux publics est en difficulté. En Ile-de-France, 75 000 emplois ont été perdus entre les deux recensements de 1975 et 1982 et le mouvement continue.

Il faudrait stimuler l'esprit d'initiative des collectivités locales que leurs difficultés à gérer leur budget - mais elles en ont toujours eu - poussent à freiner l'investissement. Elles doivent se demander comment, en dépit de budgets difficiles, elles peuvent continuer à investir et à soutenir le secteur du B.T.P.

La question est facile à poser ; la réponse est simple dans son principe : il faut réaliser des travaux utiles et qui ne pèsent pas sur le budget des collectivités. Je pourrais en citer de multiples exemples. Ici, on construit une usine d'incinération, ce qui, non seulement permet d'amortir l'investissement, mais encore rapporte. Là, on remplace par une usine de chauffage au charbon une usine de chauffage au fioul ; là encore, grâce aux économies réalisées, non seulement ça ne coûte rien, mais encore ça rapporte ! Ailleurs, on construira des logements pour éviter de se trouver devant une grave crise de l'habitat dans les prochaines années.

Je parle, monsieur le ministre, en praticien. Dans ma ville, qui compte 40 000 habitants, sont programmés d'ici à 1990 un milliard et demi de francs d'investissement, et nous irons certainement au-delà. Il faut inciter les élus à réfléchir dans ce sens.

J'ajoute que le travail des collectivités locales devrait être facilité. Ce problème a été abordé à plusieurs reprises dans le débat et notamment ce matin par mon collègue, M. Guyard. Il est essentiel d'assurer la continuité des projets. Ainsi, les chantiers ne doivent pas être interrompus faute d'un financement P.L.A. Vous nous proposerez sans doute des solutions, mais des programmes pluriannuels assurant la continuité des opérations encourageraient, je crois, les élus.

Voilà, monsieur le ministre, les questions que je souhaitais vous soumettre. Je terminerai en vous disant combien j'apprécie les orientations que vous défendez et votre efficacité à les mettre en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Je félicite M. Germon d'avoir, grâce à sa concision, respecté son temps de parole.

La parole est à M. Porthault.

M. Jean-Claude Porthault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique de l'urbanisme est marquée depuis 1983 par des changements importants, répondant à notre objectif de libérer l'initiative locale et de rapprocher des citoyens la conception et la mise en œuvre de décisions.

La loi de janvier 1983, d'abord, a transféré aux communes le pouvoir d'élaborer et d'approuver les documents d'urbanisme et de délivrer les permis de construire et les autres autorisations d'occupation des sols.

Mais cette réforme ne pouvait prendre son plein effet que si les communes avaient également les capacités de mettre en œuvre leur plan d'occupation des sols. Sauf à remettre en cause la logique de la décentralisation, il convenait donc de leur donner les moyens de mener à bien les projets tels qu'ils ressortaient des P.O.S.

C'est pourquoi la loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement urbain donne aux collectivités locales la possibilité de devenir les véritables artisans de leurs opérations d'aménagement, notamment par la simplification des procédures juridiques, par l'affirmation du principe selon lequel une collectivité peut choisir librement ses aménageurs et par la mise en place d'une nouvelle démarche d'aménagement urbain : le projet de quartier.

Une telle démarche vise à mettre en œuvre une nouvelle pratique rendue nécessaire par la prise en compte des réalités numaires, économiques, sociales, historiques d'un périmètre d'habitat donné, afin de créer les conditions d'un urbanisme de proximité et de qualité. Ce renouvellement des conditions de l'aménagement urbain suppose la définition par la commune de ses objectifs et un dialogue avec les habitants qui se situe le plus en amont possible de la décision. En définitive, il s'agit de rapprocher l'urbanisme des réalités quotidiennes.

Ainsi les élus locaux ont-ils les moyens de leur responsabilité. Chacun connaît leurs multiples initiatives en vue d'améliorer le cadre de vie urbain, que ce soit pour les quartiers les plus difficiles, dans le cadre des dix-sept contrats de Plan Etat-régions avec la commission nationale pour le développement social des quartiers dont a parlé Mme Osselin, ou pour d'autres quartiers sensibles, mais moins marqués, grâce à une action de prévention aussi bien en centre ville qu'en périphérie ou en milieu rural.

Des projets existent non seulement pour les quartiers anciens, mais aussi pour les quartiers nouveaux.

Et je n'oublierai pas la floraison des 220 opérations sélectionnées dans le cadre de la mission « Banlieues 89 ».

Depuis la dernière guerre, la croissance des banlieues s'est considérablement accélérée. Les villes de banlieue ont accueilli les nouveaux citadins en provenance du milieu rural, mais aussi cette fraction de la population des villes qui a délaissé les centres ou, comme le rappelait M. Badet à l'instant, qui en a été rejetée.

Près de dix-huit millions de Français vivent dans les villes de banlieues, dont dix millions dans les banlieues des villes de province. Alors que les habitants de ces villes sont sou-

vent implantés récemment, donc d'origine, de cultures diverses, les élus s'efforcent de bâtir une ville pour tous, de favoriser l'enracinement, de faire face aux déséquilibres démographiques et sociologiques en encourageant la diversification sociale et l'équilibre des générations par la mixité des formules d'habitat, par la réhabilitation, par la maîtrise foncière et la maîtrise des attributions des logements sociaux.

De même, le territoire de ces villes est souvent morcelé, éclaté ; il y a donc lieu de structurer la ville, de lui donner un centre de gravité en même temps que d'agir sur les différents quartiers afin que chacun puisse reconnaître sa ville, s'y repérer, de manière à créer une identité.

L'identité, c'est l'aspiration première des villes de banlieue dans leur extrême diversité. Identifiée, reconnue, une ville existe, elle est vivante. C'est la conclusion du livre blanc élaborée par l'association Ville et banlieue, laquelle regroupe les maires des banlieues des grandes villes de province qui veulent, justement, agir ensemble pour développer des villes vivantes en banlieue, villes où les habitants s'enracineront, tout en participant, en partenaires responsables et solidaires, à la vie de leur agglomération.

Mais, tout en permettant aux élus locaux d'exercer leurs responsabilités et leur libre initiative, tout en respectant leur autonomie, l'Etat a voulu conserver auprès d'eux un rôle de conseil et d'animation indispensable à la bonne exécution des missions de service public confiées aux collectivités et à leur coordination avec les actions qui relèvent de la responsabilité propre de l'Etat et sont destinées à favoriser la solidarité sociale en ville, à développer l'innovation et la prévention pour améliorer le cadre de vie urbain.

Ce sont là des objectifs dévolus au comité interministériel pour les villes pour assurer une meilleure cohérence, d'une part, entre les différentes interventions de l'Etat, d'autre part, entre les actions de l'Etat et celles des collectivités locales, grâce à une incitation financière pour les opérations reconnues les plus intéressantes.

M. le président. Il faudrait conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Claude Porthault. La création de ce comité a permis de regrouper sous une autorité unique les diverses actions du développement social, d'animation et de rénovation des quartiers, entre lesquelles se répartissent les contributions des différents ministères, et tout spécialement sur votre propre budget, monsieur le ministre, les dotations du fonds social urbain.

Le comité interministériel pour les villes a ainsi coordonné en 1984 et 1985 l'utilisation de crédits de l'ordre de 600 millions de francs, et nos deux rapporteurs signalent l'efficacité de cette procédure dans sa double vocation d'animation et de coordination pour l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, tout particulièrement dans les quartiers les plus défavorisés.

Les ressources du C.I.V. devraient demeurer au niveau de 600 millions de francs en 1986, malgré l'évolution contrastée du fonds social urbain, puisque une progression de 132 p. 100 des crédits de paiement est contrebalancée par une réduction des autorisations de programme de 20 p. 100. Je sais qu'après une rapide montée en pression au cours des deux premières années, nous allons atteindre un rythme de croisière. Mais, monsieur le ministre, nous vous demandons de rester vigilant, car les besoins de l'aménagement urbain restent importants et, comme mon collègue M. Destrade, je demanderai confirmation du maintien à niveau constant de l'ensemble des crédits du C.I.V., notamment de ceux qui proviennent des autres ministères.

Un effort important a été accompli au cours des cinq dernières années pour la décentralisation de la politique de l'urbanisme, la rénovation et l'efficacité d'intervention, la prise en compte des nouveaux besoins liés à l'évolution sociale et économique du monde, notamment ceux des populations des quartiers les plus défavorisés. Votre projet de budget pour 1986, dans une conjoncture difficile de rigueur et de sélectivité des moyens budgétaires permet, malgré tout, de poursuivre ces actions. Voilà pourquoi nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Mesdames, Messieurs, la présente discussion budgétaire est l'occasion de faire, rapidement, le point sur la première année de fonctionnement, en rythme de croisière, de la décentralisation dans le domaine de l'urbanisme.

Je noterai d'abord que la transition s'est opérée dans le calme et d'une manière efficace. Dans la grande majorité des cas, les autorisations d'utilisation du sol sont désormais instruites et délivrées par les communes. Les délais sont convenablement tenus. Les recours contentieux sont fort rares. Les élus ont pris cette tâche nouvelle avec beaucoup d'intérêt et de sérieux. Les conditions de communication avec les usagers se sont améliorées. En particulier, pour l'instruction de permis de construire relatifs à des constructions individuelles, les administrés ressentent une nette amélioration des possibilités de dialogue avec l'autorité de décision. De même, pour les schémas à plus long terme, en particulier les P.O.S., la loi sur les enquêtes publiques a amélioré le déroulement des procédures et leur caractère démocratique.

Devant le choix qui s'offrait aux collectivités à l'occasion du transfert de responsabilités, les services de direction de l'équipement ont été plébiscités et une très grande majorité des communes intéressées ont décidé de confier l'instruction de leurs dossiers aux services locaux de l'équipement et en ont, semble-t-il, été satisfaites. Il faut dire que la déconcentration intérieure des services au niveau des subdivisions avait préparé cette réorganisation des tâches.

Ces faits viennent démentir la double caricature selon laquelle, d'abord, les ingénieurs ou les collaborateurs des directions de l'équipement étaient fermés au dialogue avec les élus, ce qui déboucherait sur une véritable dictature technique, et selon laquelle, ensuite, les directions de l'équipement devaient être mises en coupe réglée par les politiciens locaux. Sur le premier point, on constate, au contraire, que la collaboration entre élus et fonctionnaires se déroule dans de bonnes conditions et, sur le second, les fonctionnaires des directions de l'équipement reconnaissent que leur indépendance professionnelle, comme leur possibilité de dialogue avec les élus, ont été parfaitement protégées.

Le transfert de compétences pose toutefois des problèmes matériels qui, s'ils doivent être mentionnés, n'en sont pas moins solubles. Ils se situent à deux niveaux.

D'abord, le nombre de communes rurales qui demandent l'élaboration de nouveaux plans d'occupation des sols crée un encombrement relatif. Dans certains départements, les files d'attente s'allongent parce que, justement, de nombreuses communes ont été convaincues, à l'occasion du transfert de responsabilités, de la nécessité d'établir leur plan d'occupation des sols. D'où la nécessité d'échelonner les instructions.

Ensuite, le soin avec lequel les services instruisent les dossiers de permis de construire, dans un cadre juridique qui, il faut bien le reconnaître, est de plus en plus complexe, exige du temps et risque de se traduire, à terme, par un certain retard et un certain délaissement des études générales.

Certes, et plusieurs des orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné, les études générales et la prospective d'urbanisme sont bien assurées au niveau de l'administration centrale - la mise en place du comité interministériel des villes montre qu'elles restent une priorité pour l'Etat - mais il importe que les directions de l'équipement soient outillées pour y faire face. La simplification des procédures et surtout l'allègement des dossiers de permis de construire, ainsi qu'un redéploiement des moyens à l'intérieur des directions de l'équipement, dans la mesure où des gains de productivité peuvent être espérés sur d'autres tâches, notamment l'instruction technique des infrastructures, doivent permettre d'y parvenir.

Une autre transition s'est également bien achevée, celle qui concerne la mise en application de la législation des villes nouvelles. Les efforts de responsabilisation qui ont été à son origine ont déjà porté leurs fruits. Cette transition a maintenu le dynamisme de croissance des villes nouvelles. Les problèmes de financement, d'infrastructures et de transports trouvent dans votre projet de budget une réponse satisfaisante, même si elle n'est pas enthousiasmante. C'est la consécration d'un choix politique, d'un choix de responsabilisation qui a atteint ses objectifs.

Bien entendu, la gestion des crédits de ce ministère pose des problèmes puisque nous devons faire face à des limites financières, mais je dirai en conclusion que nous ne pouvons

qu'être cohérents avec une politique économique et financière que nous avons choisie et qui répond indubitablement à la nécessité du redressement économique du pays. On ne peut pas à la fois admettre la réorientation de l'épargne et de l'investissement en faveur de l'industrie et réclamer toujours plus de crédits dans le domaine de l'aménagement et du cadre de vie. Notre action démontre que l'on peut, à moyens constants, mener une politique de qualité et de concertation qui porte ses fruits. On l'a dit à propos du changement d'image des grands ensembles, qui est un objet de consensus. Il me semble que c'est le cas également dans d'autres domaines et que cette politique, qui tend à une plus grande responsabilité locale et à une plus grande concertation, se révèle, en outre, économiquement efficace. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le président, considérez mon intervention comme une conclusion. C'est vous dire que je serai à même de respecter le temps de parole qui m'est imparti !

Monsieur le ministre, ce projet de budget appelle de ma part plusieurs observations.

Sur le plan général, il n'assurera pas la reprise de l'activité économique, indispensable pour améliorer l'emploi.

La conjoncture dans le bâtiment reste aussi désastreuse que l'année dernière. Après la baisse d'activité de 8 p. 100 en 1984, la vague de froid du début de l'année 1985 a fait baisser le nombre d'heures travaillées de 21 p. 100. Au total, pour les six premiers mois de 1985, la diminution est de plus de 10 p. 100.

Le budget de 1986 ne permettra pas non plus d'améliorer l'emploi dans ce domaine. L'allègement des charges des entreprises, prévu sous la forme d'une diminution de 50 p. 100 à 40 p. 100 de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués, ne profitera qu'aux sociétés bien portantes. Or, dans ce secteur, combien en reste-t-il ?

Sur le plan du logement et du bâtiment, ce projet de budget traduit une fois de plus le désengagement de l'Etat. Le Président de la République semble avoir oublié ses promesses de relance de la pierre, faites à plusieurs reprises au cours de ses allocutions télévisées, et récemment encore.

Ni le bâtiment, ni le logement ne figurent dans les quatre priorités énoncées par le Gouvernement, à savoir la formation, la recherche, la culture, la sécurité. Ce secteur a pourtant été parmi les plus durement atteints par la crise économique et il est l'un des plus grands pourvoyeurs de chômage.

La chute des autorisations de programme est à cet égard spectaculaire entre 1985 et 1986 : 40 p. 100 pour les logements locatifs aidés, les P.L.A. ; 29 p. 100 pour les logements en accession aidée à la propriété, les P.A.P. ; 36 p. 100 pour l'ensemble des aides budgétaires en faveur de l'amélioration du parc de logements existants.

On sait, par ailleurs, que le « tableau indicatif du nombre de logements bénéficiant de l'aide de l'Etat », qui figurait traditionnellement dans les documents budgétaires soumis au Parlement, a été supprimé depuis 1982.

Pour 1986, la discrétion du Gouvernement est encore plus forte qu'auparavant. Il a été seulement fait état du maintien du volume global des prêts P.A.P. et prêts conventionnés au niveau de 1985, soit 310 000. Il y aura donc un large transfert des prêts P.A.P. vers les prêts conventionnés.

Si les prêts conventionnés constituent un bon type de prêts pour le financement du logement, le transfert des P.A.P. vers le prêt conventionné n'est pas techniquement une bonne solution. Les prêts conventionnés, on le sait, financent très largement l'habitat ancien, même s'il y a une part de travaux. Leur attribution reste tributaire des règles d'encadrement du crédit et du comportement individuel des divers réseaux bancaires.

Il aurait été préférable de retenir une autre politique : la simple reconduction en 1986 du montant des autorisations de programme prévues en 1985, ce qui aurait permis de construire un plus grand nombre de logements aidés.

Par ailleurs, la modernisation des entreprises, qui constitue, pour le Gouvernement un programme prioritaire, ne se traduit dans le domaine du B.T.P. que par une simple reconduction en francs courants des crédits prévus cette année, alors que les besoins sont très importants.

En résumé, si ce projet de budget n'est pas modifié et si des financements supplémentaires convenables ne sont pas mis en œuvre à la hauteur nécessaire, il est certain qu'il y aura entre 10 000 et 30 000 mises en chantier en moins en 1986.

Je conclurai en indiquant qu'une fois de plus, le budget ne correspond ni aux besoins du secteur du logement et du bâtiment ni aux mesures qui devraient découler des indications données par les plus hautes autorités de l'Etat.

Le Gouvernement semble ne pas avoir encore pris conscience de la situation dans ce secteur. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

M. Jean Auroux, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. Mesdames, messieurs, mon propos sera relativement limité puisque je répondrai ce soir à des questions nombreuses et précises. Je ferai néanmoins quelques commentaires de caractère général sur un budget dont j'ai entendu des présentations fort contradictoires, ce qui tendrait à faire penser que c'est dans le milieu que se tient ici encore la vertu. (*Exclamations sur les bancs des communistes, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Aubert. Quelle morale !

Un député communiste. La vertu du milieu ?

M. Francis Geng. Vous ne la représentez pas, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. Le projet de budget de l'urbanisme et du logement pour 1986 qui vous est présenté s'inscrit dans le cadre de la politique économique et sociale du Gouvernement. L'effort de redressement structurel dans lequel est engagée notre économie se traduit par la maîtrise des dépenses de l'Etat et la poursuite, réussie, de la désinflation. Forcément, tout le monde ne peut avoir la même approche, puisque certains n'ont pas eu les mêmes résultats quand ils avaient des responsabilités gouvernementales ! Cela dit, quand j'entends affirmer que ce budget n'est pas prioritaire, je demande simplement, sans vouloir faire de polémique, qu'on en mesure les dimensions budgétaires et financières. Il est d'ailleurs singulier de constater que ceux qui tiennent de tels propos prônent par ailleurs le désengagement de l'Etat, voire la suppression du ministère du logement !

Pour 1986, les crédits budgétaires progresseront de plus de 2 p. 100 mais, compte tenu d'un prélèvement envisagé de 7 240 millions de francs sur le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, rendu possible, je le rappelle, par la baisse de l'inflation, la progression globale des crédits sera de près de 10 p. 100 : 52 506 millions de francs contre un peu plus de 48 milliards en 1985.

Cependant, pour apprécier l'effort global de l'Etat, il convient d'ajouter les dotations du fonds spécial de grands travaux dont 1 500 millions de francs seront affectés en 1985 aux opérations d'économie d'énergie dans l'habitat. Il faut rapprocher ces chiffres de ceux des années précédentes qu'a cités M. Badet.

La politique menée depuis 1981 par Roger Quilliot et Paul Quilès et que je poursuivrai en 1986 s'articule autour de quatre grands axes : premièrement, permettre la liberté de choix de l'habitat et soutenir l'activité du bâtiment ; deuxièmement, améliorer la vie quotidienne de nos compatriotes ; troisièmement, développer les mécanismes de solidarité et, quatrièmement, moderniser pour préparer l'avenir.

Premier objectif, permettre le libre choix de l'habitat et soutenir l'activité du bâtiment.

En 1981, l'activité du secteur du bâtiment déclinait depuis sept ans de manière ininterrompue. Les causes de cette dégradation sont connues - crise économique, taux d'intérêts élevés - causes aggravées à partir de 1979 par des décisions gouvernementales tendant à limiter, je le rappelle aux mémoires trop courtes, le montant des aides budgétaires au logement social et à réduire les capacités de financement de l'Etat et des collectivités locales.

Nous avons pris un ensemble de décisions marquant notre volonté de renverser cette tendance et de permettre à chacun de choisir librement son habitat.

Ainsi, dans le secteur locatif social, ce sont près de 400 000 logements qui ont été construits depuis 1981. L'effort sera poursuivi en 1986 avec un programme de 70 000 prêts locatifs aidés.

Effort pour le logement social, mais effort aussi pour satisfaire les besoins d'autres catégories de populations. C'est ainsi qu'ont été lancés, notamment en région parisienne, plusieurs milliers de logements locatifs intermédiaires et que la loi de finances de 1985 a mis en place un mécanisme de déduction fiscale qui redonne un attrait nouveau à l'investissement locatif.

Enfin, l'édifice a été complété par les textes sur la location-accession, qui permettent, après une période de location, d'accéder à la propriété sans apport personnel, et par les textes sur la vente des H.L.M. à leurs occupants.

Dans le domaine de l'accession à la propriété, l'effort a été également très important, à la fois pour les prêts aidés à l'accession - les P.A.P. - et les prêts conventionnés. Pour 1986, le volume de ces prêts à taux privilégiés a été fixé comme en 1985 à 310 000. Pour répondre à de nombreuses questions, j'indique que, dans un souci d'efficacité, la répartition interne entre prêts aidés à l'accession et prêts conventionnés sera adaptée à l'évolution de la demande de la clientèle, qui, ainsi que le constatent tous les observateurs, est évolutive, afin d'éviter les rigidités susceptibles d'entraver la liberté d'action des professionnels, comme ils le souhaitent eux-mêmes. Cette mesure est donc également destinée à soutenir l'activité économique dans le bâtiment.

Par ailleurs, le plafond des intérêts d'emprunts qui ouvrent droit à une réduction d'impôt a été fortement relevé. Il est passé à 15 000 francs, plus 2 000 francs par personne à charge, pour les emprunts contractés à partir du 1^{er} janvier 1985. Enfin, les prêts d'épargne-logement peuvent désormais aider au financement de la construction de résidences secondaires et à l'achat de résidences de tourisme.

Voilà des mesures importantes pour favoriser le logement locatif et l'accession à la propriété mais je crois qu'il est essentiel d'insister sur le cadre nouveau dans lequel s'inscrit la politique actuelle du logement, car il me semble que cela n'a pas été suffisamment souligné dans les différentes interventions.

L'inflation, plaie des années passées de notre vie économique, est maîtrisée. Son rythme annuel est aujourd'hui inférieur à 5 p. 100 et la décélération se confirme de manière continue.

De plus, et ce n'est pas sans importance pour tous les épargnants français, l'épargne française est aujourd'hui bien rémunérée, c'est-à-dire que le taux d'intérêt réel des placements est devenu positif. Je souhaiterais que cela soit reconnu et apprécié. C'est, en effet, un renversement complet de situation. Un grand nombre de ceux qui critiquent aujourd'hui la politique économique et financière du Gouvernement, et dont certains avaient des responsabilités parfois éminentes dans ce domaine avant 1981, oublient un peu trop souvent de le dire.

Le financement du logement reposait alors sur deux données fondamentalement malsaines : une inflation galopante favorisant la spéculation foncière et une spoliation des épargnants dont la rémunération représentait souvent moins de la moitié du taux d'inflation. Et lorsque j'entends de plus en plus fréquemment des responsables s'exprimer sur ces thèmes, j'avoue que je suis assez préoccupé de l'imprudence ou de l'ignorance que révèlent certains propos. De deux choses l'une, en effet : ou bien, mais sans le dire, on retient comme hypothèse de base que le crédit sera systématiquement sous-rémunéré et on fera ainsi à nouveau payer aux seuls épargnants le coût d'une politique du logement ; ou bien, à partir d'une ressource convenablement rémunérée et sans aide de l'Etat, on aboutira à un coût du logement qui exclura les familles au revenu modeste et même moyen.

L'application au logement des seules lois du marché, dans le secteur locatif comme dans celui de l'accession à la propriété, empêcherait une majorité de familles d'occuper un logement neuf. Il faut le savoir, et je vous demande de réfléchir à ces données fondamentales.

La démarche équilibrée et dynamique suivie aujourd'hui par le Gouvernement vise au contraire à poursuivre l'assainissement du financement du logement engagé depuis

quatre ans et à en consolider les assises. Ainsi, de 1982 à aujourd'hui, les taux d'intérêt sont passés de 18 p. 100 à 12 p. 100 pour les prêts conventionnés, de 12,57 p. 100 à 10,17 p. 100 pour les prêts pour l'accèsion à la propriété et de 7,09 p. 100 à 6,10 p. 100 pour les prêts locatifs aidés. Cet effort, notamment pour les prêts locatifs aidés, doit être poursuivi. Je m'engage à travailler dans cette direction.

Au-delà de la baisse générale des taux des prêts, qui sont un acquis considérable, utile socialement et économiquement, nous avons également créé des prêts à taux variables, réduit la progressivité des prêts, réformé la caisse de prêts aux H.L.M., assurant une affectation directe du livret A au logement social, ce qui permet de réduire la contribution publique - ce qui explique la baisse des autorisations de programme - tout en autorisant l'amélioration des conditions de prêts. Nous avons également créé un nouveau marché hypothécaire, aux bases sensiblement plus larges que le précédent, qui procure ainsi au logement une ressource à long terme pour un emploi à long terme.

Ces exemples témoignent d'une volonté continue d'adapter les mécanismes de financement à une économie et à un marché qui se transforment rapidement, afin de proposer aux différents acteurs de la construction les produits financiers dont ils ont besoin.

Savez-vous qu'aujourd'hui, acheter un logement, c'est, pour la majorité des familles, ne pas payer d'impôt sur le revenu pendant cinq ans ou voir ce dernier réduit de plus de la moitié ? C'est aussi consentir un effort inférieur de plus de 35 p. 100 à ce qu'il était il y a quatre ans.

L'habitat existant - une de vos préoccupations - n'a pas pour autant été négligé. Bien au contraire ! Un effort sans précédent a été réalisé dans ce domaine. Le 9^e Plan a retenu un objectif de réhabilitation de 700 000 logements sociaux, ce qui fait qu'actuellement, on réhabilite près de trois fois plus de logements sociaux qu'en 1980.

Le fonds spécial de grands travaux aura permis d'ajouter près de 5 500 millions de francs pour développer les économies d'énergie dans l'habitat, ce qui s'inscrit dans notre politique de réduction de charges.

L'amélioration des aides fiscales favorisant les travaux de gros entretien ou d'économies d'énergie permet d'amplifier ce mouvement.

Les subventions versées aux propriétaires bailleurs par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat sont attribuées en priorité aux propriétaires occupants aux ressources modestes.

Enfin, tous les propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants, peuvent désormais bénéficier d'un prêt conventionné pour travaux dont la durée est de quinze ans et dont les conditions d'accès ont été simplifiées.

Je ne saurais également passer sous silence le large effort réalisé en faveur de l'outre-mer. Les crédits ont augmenté de près de 75 p. 100 de 1981 à 1986, passant de 340 millions de francs à plus de 600 millions de francs. Ainsi se trouve traduite la volonté gouvernementale de poursuivre les objectifs de solidarité à l'égard de ces populations parfois défavorisées des départements d'outre-mer. Une grande réforme des financements permettant de construire plus de logements est actuellement en préparation.

Voilà ce que nous avons fait en matière de liberté d'accès au mode d'habitat que l'on souhaite et de soutien à l'activité du bâtiment.

Deuxième objectif, l'amélioration de la vie quotidienne. Au-delà de cette enceinte, en effet, au-delà des chiffres du budget, il y a aussi une volonté qui passe largement par le succès de cette grande réforme qu'ont évoquée de nombreux intervenants et qui est la décentralisation. Je crois que nous sommes sur la bonne voie.

Les changements considérables intervenus depuis 1983 ont transformé radicalement les rapports entre les citoyens, les collectivités locales et l'Etat.

Je vous rappelle que c'est au 1^{er} octobre 1983 qu'est intervenu au profit des communes le transfert de compétences prévu par les lois de janvier et de juillet 1983 en matière d'élaboration des documents d'urbanisme : plans d'occupation des sols et schémas directeurs.

La décentralisation s'est donc effectuée dans les délais et selon les modalités initialement fixées, sans difficultés particulières et sans discontinuité.

Comme prévu, le transfert des compétences a été assorti du transfert des moyens financiers mis en œuvre auparavant à ce même titre par l'Etat, qui, par ailleurs - je le rappelle aux maires - met gratuitement ses propres services à la disposition des collectivités locales pour l'exercice des compétences transférées.

Parallèlement, les anciennes subventions spécifiques de l'Etat ont été globalisées dans la dotation globale d'équipement. Ainsi, 320 millions de francs antérieurement consacrés aux programmes d'action foncière, aux opérations d'aménagement, aux études préalables, à la création d'espaces verts ont-ils été transférés de 1983 à 1985.

Au 1^{er} juillet 1985, environ 15 700 communes sont concernées par un P.O.S. approuvé ou en cours d'élaboration ou de révision - soit 43 p. 100 des communes françaises - tandis que 7 600 communes, représentant plus de 37 millions d'habitants, sont désormais compétentes pour délivrer les permis de construire. Cela peut paraître peu de choses, mais on mesurera les effets positifs de cette transformation avant longtemps.

La décentralisation de l'urbanisme est donc désormais un mouvement irréversible placé sous le double signe de la responsabilité et de la liberté des différentes institutions.

La décentralisation sera complétée par des mesures de simplifications administratives, notamment au bénéfice du citoyen.

A cet égard, je rappelle que le Sénat a adopté hier un projet de loi tendant à simplifier certaines procédures en matière de travaux de construction de faible importance, de lotissements ou d'acquisition de terrains en réserves publiques. Ces dispositions seront complétées par de nouvelles mesures découlant du rapport préparé par la commission présidée par M. Danon.

L'amélioration de la vie quotidienne, ce sont aussi des règles du jeu plus claires entre propriétaires et locataires. A cet égard, la loi du 22 juin 1982, la loi Quilliot, établit l'équilibre nécessaire entre les droits et les devoirs des propriétaires et des locataires.

M. Maurice Ligot. Voyez le résultat !

M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. S'il est vrai que cette démarche contractuelle connaît, ici ou là, certaines difficultés de mise en œuvre, notamment en matière de fixation des loyers, ces acquis apparaîtront beaucoup plus rapidement que certains le pensent.

J'attire l'attention de ceux qui veulent abroger cette loi. En effet, les conséquences d'une abrogation seraient fâcheuses, car à une politique contractuelle qui responsabilise les différents partenaires du secteur du logement, on substituerait une politique autoritaire qui n'est pas forcément celle du « moins d'Etat ».

Par ailleurs, l'abrogation de cette loi conduirait - si j'en crois ce que je lis - au remplacement des contrats actuels par des baux de trois ans, avec reprise annuelle. Vous voyez l'insécurité qui en résulterait pour les locataires. Le propriétaire ne sera plus obligé de donner le motif du congé en fin de bail. Les partisans de l'abrogation de la loi Quilliot veulent-ils l'indexation des loyers sur un indice évoluant plus vite que l'indice de la construction ? Pourquoi ne pas proposer alors la liberté totale des loyers ?

Il est clair que si, par malheur, la loi Quilliot était abrogée, cela entraînerait une hausse générale incontrôlée et inflationniste de tous les loyers, qui jetterait à la rue des milliers de personnes, chasserait à la périphérie des villes, dans des logements de moins bonne qualité, les familles modestes et les personnes âgées.

Le dogmatisme de certains et leur libéralisme importé de je ne sais où provoqueraient des déséquilibres sociaux extrêmement graves dans la vie de nos cités et de nos quartiers. Ce qui se passe aujourd'hui outre-Manche - je ne fais aucun procès - nous interpelle tous.

En ce qui concerne les loyers, nous allons prendre des dispositions limitant leur hausse à moins de 3 p. 100, afin que les locataires puissent bénéficier, eux aussi, des bienfaits d'une désinflation réussie.

Toutefois, nous ne sommes pas indifférents à la situation des organismes H.L.M. Nous envisageons donc la mise en place de dispositifs qui leur permettent de réaménager leurs

dettes, lesquelles ont souvent été contractées au moment où l'inflation n'était pas inférieure à 5 p. 100. En cette affaire, chacun doit bien prendre ses responsabilités.

L'amélioration de la vie quotidienne passe également par un meilleur cadre de vie pour lequel les architectes ont un grand rôle à jouer. C'est pourquoi nous avons entrepris, dès 1982, une réforme de l'enseignement de l'architecture qui sera poursuivie en 1986. Il s'agit à la fois de renforcer la qualité des formations dispensées par un enseignement plus rigoureux et plus efficace et d'ouvrir davantage les écoles d'architecture sur l'extérieur. Cet effort de modernisation sera poursuivi en 1986, et ce sont plus de 100 millions de francs qui seront consacrés dans ce budget à l'enseignement de l'architecture.

L'amélioration de la vie quotidienne passe également par les subventions destinées à financer les travaux légers, notamment ceux qui portent sur les économies d'énergie et de charges, sur l'amélioration de la sécurité et de l'insonorisation, sur l'embellissement des parties communes. Certes, ce n'est peut-être pas spectaculaire dans un budget, mais faut-il chercher le spectaculaire ou le bien-être quotidien de nos compatriotes, notamment les plus modestes ?

J'ai lancé hier cette opération nationale à Romans : il s'agit pour chaque organisme gestionnaire d'élaborer, en collaboration avec les locataires, des programmes d'amélioration de la vie quotidienne dans des immeubles. Par ce moyen et en recourant aux P.A.L.U.L.O.S., nous avons pour objectif d'améliorer très rapidement l'environnement quotidien de 500 000 familles.

Troisième objectif : développer les mécanismes de solidarité.

C'est, tout d'abord, le rôle des aides à la personne : allocation logement et aide personnalisée au logement. Le système mis en place en 1977 par d'autres que nous s'est révélé très coûteux et inflationniste et l'on en connaît les limites économiques et les inconvénients sociaux.

Afin de remédier à ces inconvénients, nous avons décidé d'étudier la mise en place d'une aide unique se substituant aux aides actuelles et de préparer une nouvelle politique des loyers destinée à mieux adapter ceux-ci à la qualité du service rendu.

L'expérimentation a abouti à des accords entre organismes H.L.M. et locataires. Un contrat cadre va être signé entre l'Etat et l'organisme : ce dernier s'engage à appliquer la grille des loyers définie par l'accord local et le nouveau loyer ouvrira droit à l'A.P.L. C'est au vu du bilan d'application de ces accords - et je réponds là à un certain nombre de préoccupations, notamment à celles exprimées par M. Anciant et M. Badet - que des décisions seront prises quant à une réforme des aides personnelles au logement.

La solidarité doit se manifester aussi dans le financement des aides à la personne. Je viens de rappeler la très forte augmentation des aides de l'Etat : de 4 500 millions de francs en 1980, elles passeront à 14 400 millions de francs en 1986. Aussi le Gouvernement a-t-il proposé de créer une nouvelle contribution à la charge des entreprises, laquelle serait affectée au fonds national d'aide au logement qui assure le financement de l'allocation logement à caractère social. Cependant, pour ne pas augmenter globalement les charges des entreprises, il est proposé de réduire de 0,9 p. 100 à 0,8 p. 100 la participation des employeurs à l'effort de construction. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce problème. Mais je salue ici les observations pertinentes de M. Badet sur la transparence, sur la qualité paritaire de la gestion et sur l'affectation des sommes collectées.

La solidarité, c'est aussi agir pour aider les familles qui ont des difficultés à payer leur loyer. Dès juin 1981, le Gouvernement a encouragé la création des fonds d'aides aux impayés de loyer en apportant 30 p. 100 de la dotation initiale. Aujourd'hui, cinquante-cinq fonds d'aide ont été créés et quarante autres vont l'être. Trente mille familles pourront en bénéficier.

Dans le secteur de l'accès à la propriété, trop souvent l'accédant qui se trouve dans l'impossibilité de payer ses mensualités doit vendre son logement à bas prix, dans des conditions qui approchent parfois la véritable spoliation. Aussi, afin de moraliser les adjudications et pour offrir une certaine garantie aux familles en difficulté lorsqu'elles ont bénéficié de prêts aidés par l'Etat, le Crédit foncier a créé un organisme qui participe au rachat des biens immobiliers à la barre du tribunal en privilégiant la recherche d'un juste prix.

La solidarité s'est aussi manifestée en faveur des jeunes qui, par obligation ou par goût, sont nombreux à rechercher un logement. Le nombre des logements adaptés aux besoins des jeunes a été augmenté, des assurances sont données aux propriétaires qui louent à des jeunes, et l'Etat aide les jeunes ménages qui désirent accéder à la propriété.

La solidarité, c'est aussi la lutte contre les situations sociales inacceptables vécues dans certains quartiers. Nombre d'orateurs, notamment du groupe socialiste, les ont bien décrites : il s'agit de la dégradation, de la ségrégation, de l'absence d'équipements.

Un système de financement antérieur injuste bloquait la plupart des opérations de réhabilitation qui auraient dû être engagées : la ponction opérée sur les seuls locataires aboutissait à une solidarité tronquée limitée aux seuls locataires H.L.M. et le manque de concertation était total. Nous avons donc adopté la démarche inverse en nous appuyant sur la concertation et sur la solidarité.

C'est dans cet esprit qu'ont été créés la commission pour les quartiers, qui est aujourd'hui régionalisée - 120 opérations ont été sélectionnées dans dix-sept contrats de Plan - et le comité interministériel pour les villes, qui sera doté de 600 millions de francs en 1986. Ce comité verse une aide directe aux communes confrontées à des problèmes lourds dans la vie de leur quartier tandis que la « mission banlieues 89 » s'emploie à rendre plus agréables les quartiers déshérités, coupés du centre ville et aux abords ingrats.

C'est ainsi que nous avons donné un coup de frein décisif à la dégradation d'un certain nombre de quartiers. Ce qui ne s'est pas passé au cours de cet été est significatif de la réussite de cette opération. Certes, cela a coûté cher, mais notre réussite nous donne des espoirs nouveaux. Cela étant, d'ores et déjà, dans un certain nombre de quartiers, nous voyons revenir des habitants.

Quatrième objectif : moderniser et préparer l'avenir.

L'effort de recherche sera poursuivi : les crédits ont été augmentés de plus de 50 p. 100 depuis 1981 : 340 millions de francs contre 225 millions.

Nous avons mis sur pied deux programmes prioritaires : le programme « génie civil », qui tend à améliorer le niveau technique de la France et à faire progresser notre influence scientifique à l'étranger ; le programme « urbanisme et technologie de l'habitat », qui s'applique à l'ensemble des politiques urbaines, d'architecture et de construction. Ces programmes sont destinés à répondre aux défis des prochaines années, lesquelles seront marquées par le développement de l'urbanisation dans le monde, y compris dans le tiers monde...

A cet égard, la modernisation des entreprises du B.T.P. est pour nous un objectif essentiel. Celles-ci doivent s'adapter aux nouvelles données du marché de la construction. Nous avons donc prévu de continuer à aider les entreprises de qualité confrontées à des problèmes d'ajustement structurel. Le montant de ces aides est passé de 150 millions de francs en 1981 à plus de 800 millions de francs en 1984, grâce notamment au recours accru aux prêts participatifs du F.I.M., fonds industriel de modernisation, aux contrats de modernisation du ministère, dont l'effet de levier sur la plupart des autres aides est souvent important. En 1986, nous continuerons l'effort, puisque nous avons dégagé 35 millions de francs de crédits pour les contrats de modernisation.

Nous avons aussi voulu moderniser tant l'administration centrale dont les structures ont été adaptées au nouveau contexte de la décentralisation que les services extérieurs dont vous avez à juste titre souligné tout à l'heure l'évolution positive.

Un plan de développement informatique et de la bureautique va être mis en place. Il devrait faire passer le nombre des ordinateurs de 1 300 à 12 600 en 1990. Quarante millions de francs supplémentaires sont prévus à cet effet pour 1986. Ils permettront d'améliorer le service rendu sur le terrain, notamment aux élus des collectivités locales - communes ou départements - avec lesquels je souhaite que les négociations engagées se poursuivent de façon positive. Il faut que chacun puisse disposer de moyens adaptés aux données et aux enjeux de la décentralisation.

Plusieurs intervenants ont évoqué la crise du logement et du B.T.P. Je rappelle que le bâtiment est un secteur dont le cycle de production est long et où le processus de décision

est complexe. C'est pourquoi les premiers effets de la politique menée depuis 1981 commencent seulement à se faire sentir. Ils ne seront effectivement mesurables sur l'activité qu'en 1986, année où, pour la première fois depuis douze ans, on devrait constater une amélioration.

Aujourd'hui déjà, si l'on se réfère à la consommation des prêts conventionnés et des prêts d'épargne-logement, au nombre des mises en chantier de logements neufs, aux ventes de logements neufs, et si l'on s'appuie sur les dernières enquêtes de l'I.N.S.E.E. sur le bâtiment et sur l'état du marché de l'emploi, on constate un indiscutable ralentissement de la dégradation de l'activité du bâtiment et des travaux publics.

Cela nous place dans une situation comparable avec celle d'autres pays européens où les politiques de relance, notamment fiscales, n'ont pas eu les résultats escomptés.

M. Francis Geng. Tout est pour le mieux !

M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. En matière d'urbanisme, la décentralisation se met en place avec succès. Les partenaires locaux doivent s'appliquer à relayer nos efforts. Ils le feront, je crois, avec conviction et responsabilité.

En matière de logement, je demande qu'on ne tombe pas dans des visions réductrices et simplificatrices. Nous avons recherché l'équilibre entre l'aide à la pierre et l'aide à la personne. L'Etat ne procède à aucun désengagement. Il suffit d'ailleurs de voir les sommes qui sont consacrées à ce secteur. J'attends que ceux qui réclament le désengagement de l'Etat affichent dans leurs programmes que la libre initiative - parfois, on l'attend avec la même impatience que l'Arlésienne - pourra prendre le relais des efforts consentis en faveur du logement par les pouvoirs publics.

Sur le plan social, nous avons pratiqué une politique de solidarité et nous continuerons à le faire. En revanche, cette politique serait abandonnée si l'on faisait place aux tenants de l'ultralibéralisme.

Sur le plan économique, par des mesures ponctuelles et concrètes, et non par des discours simplificateurs, nous sommes en train de redonner confiance au secteur du bâtiment, qui, après des moments de doute, commence à se rendre compte que la conjoncture s'éclaircit.

Je tiens donc à mettre en garde contre un libéralisme sans retenue qui ne peut provoquer que des ravages et déstabiliser les entreprises, notamment les petites et moyennes qui sont si nombreuses sur notre territoire. Ces dernières ne pourront pas s'opposer aux plus grands constructeurs.

Abandonner tout à la loi du marché, c'est s'exposer à des dégâts sociaux. A cet égard, M. Chirac et d'autres ont déclaré que les licenciements ne devaient plus faire l'objet de contraintes.

M. Francis Geng. Calmez-vous !

M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. Eh bien ! je le dis solennellement dans cette enceinte : la suppression de toute autorisation préalable aux licenciements, c'est la mort de l'accession à la propriété !

Un cadre moyen ou supérieur susceptible d'être chassé du jour au lendemain de son entreprise peut-il se porter candidat à l'accession à la propriété ?

M. Maurice Ligot. Quel est le rapport ?

M. Francis Geng. Ne vous énervez pas, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports. Je mets en garde contre une telle démarche qui n'est pas de nature à relancer l'activité du bâtiment, alors que M. Paul Quilès et moi-même avons fait depuis des mois ce qu'il fallait pour redonner confiance à un secteur qui a toute sa place dans la nation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. A la demande du Gouvernement, les questions sont reportées à la séance de ce soir.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Urbanisme, logement et transports (*suite*) : Urbanisme et logement (*suite*).

Annexe n° 39. - M. Jean Arciant, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XVI, de Mme Odile Sicard, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN